

## 9. : La mortalité.

### 9.1. : L'encadrement médical.

En cas de maladie grave touchant les habitants comme leurs esclaves, on appelait le chirurgien. C'était généralement un chirurgien major des vaisseaux de la Compagnie qui exerçait à terre pour les besoins du service. La Compagnie avait recruté pour sa colonie de Madagascar trois apothicaires et huit chirurgiens en plus des chirurgiens navigants qui étaient réglementairement en service sur les vaisseaux<sup>893</sup>. Deux d'entre eux étaient à Bourbon en 1669 : René Leveau (Seneau ?) de Bayonne, chirurgien de la Compagnie, et Antoine Royer, natif de la Chapelle-sous-Branchion. Fixé à Bourbon avant 1670, le maître chirurgien Antoine Royer disposait d'un matériel rudimentaire : deux ciseaux, cinq rasoirs, quelques médicaments, un coffret de chirurgien, « une trousse garnie, une seringue » ainsi que de « vingt-six livres tant de chirurgie que de décoction », ouvrages, précise Jean Barassin, traitant de Botanique et d'Herboristerie<sup>894</sup>. En 1683 le père Bernardin y édifiait un « embryon d'hôpital »<sup>895</sup>. Il y avait à Bourbon, de 1702 à 1709, un chirurgien du nom de Pierre Auquierre décédé à Saint-Denis, en juillet 1705 sans doute, et dont l'inventaire après décès porte qu'il possédait outre un fusil de chasse de maître et une montre à boîte d'écaille, deux matelas de crin et une couverture, une caisse d'instruments de chirurgie, ainsi qu'une malle remplie de différents remèdes aux armoiries du sieur Cordier apothicaire du Roi au Port-Louis<sup>896</sup> ; un chirurgien major du nom de Le Prévost auquel succède Jacques Macé, arrivé en 1709 sur le *Saint-Louis*. Le chirurgien major ne recevait aucune rémunération de la part de la Compagnie et prétendait au monopole en voulant interdire

<sup>893</sup> Charpentier. *Relation de l'établissement de la Compagnie Française pour le commerce des Indes orientales*. Saint-André (La Réunion), CRI. Fac-similé de l'édition de 1666, 1986.

<sup>894</sup> L'Edit royal du 5 août 1681 rendait obligatoire sur chaque navire faisant le voyage au long-cours, y compris ceux de pêcheurs, la présence de « un ou deux chirurgiens eu égard à la qualité du voyage et du nombre de personnes ». Yannick Romieux. *De la hune au Mortier*. ACL., 1986, p. 77-78.. De 1669 à 1714, dans le registre ADR. GG. 1, pour les seuls baptêmes d'esclaves, on note la présence à Saint-Paul de : René Leveau, de Bayonne, chirurgien de la Compagnie, parrain au b : 29/6/1669, n° 10..Antoine Royer, chirurgien, parrain , o : 10/6/1696, n° 234 ; Michel Le Roux, « chirurgien en cette île », parrain au b : 3/1/1701, n° 437 ; Antoine Chevot, chirurgien du *Vengeur*, parrain, o : 9/4/1710, n° 748 ; Elie Rouet (Fouet ?), chirurgien major, parrain, o : 12/2/1710, n° 646 ; Etienne Villevielle, chirurgien major du *Maurepas*, parrain, o : 14/8/1711, n° 695 ; Achille Benoît ( ?) de Beauvais, chirurgien de la Cloche qui baptise deux de ses esclaves, o : 4/7/1714, n° 858 ; Pierre le Sage, chirurgien du vaisseau *La Cloche*, parrain, o : 4/9/1714, n° 873.Barassin. *Naissance d'une chrétienté...*, p. 234, 235. ADR. 3/E/1. *Succession et Inventaire après Décès, 3 février 1697*. Voir également : Ricq. p. 2594 et sq.

<sup>895</sup> Hôpital et apothicairerie, mais sans apothicaire précise Claude Chaligne. « Chirurgiens de la Compagnie des Indes. Histoire du service de santé de la Compagnie -1664-1793 ». Paris, thèse médecine n° 228, du 22 mars 1969 ; 101 pp. Citée par : Yannick Romieux. *De la hune au Mortier*. ACL., 1986, p. 84.

<sup>896</sup> ADR. 3/E/53. *Inventaire des effets délaissés par Pierre Auquierre, Saint-Denis, 11 juillet 1705*. Pour Jacques Cordier (1689-1725) apothicaires de la marine à Port-Louis « personnage étonnant, habile comme un médecin » et qui dans le troisième trimestre 1722 fournir pour 5 638 livres de médicaments à la Compagnie, voir : Yannick Romieux. *De la hune au Mortier*. ACL., 1986, p. 75-76..

l'exercice de son art aux autres praticiens, « *chirurgiens d'occasion* », auxquels « *par avarice* », disait-on, les habitants faisaient plus volontiers appel. Le plus compétent d'entre eux, Joseph de Guigné « *possède à fond* » la chirurgie. Il pratique au quartier de Saint-Denis. A Saint-Paul, Manuel Técher, « *se mêle un peu de la chirurgie et de la médecine* ». En réalité, il « *ne saigne pas mal* » c'est à quoi se limitent ses compétences. Le plus incompetent de tous était Jacques Léger à qui l'ancien forban François Bouché devait sa jambe de bois<sup>897</sup>.

Jacques Macé époux de Louise Payet, un bon botaniste, dont l'inventaire de la pharmacie dressé à son décès nous est parvenu, soignait entre autres les esclaves des habitations Roburent et François Cauzan<sup>898</sup>. Jean Antoine Dain, ancien chirurgien major du *Solide* le remplace en 1729. En 1734, l'île comptait au moins un chirurgien par quartier : Louis Caillou, chirurgien major, qui entendait l'Anglais et servait à l'occasion d'interprète, exerçait au quartier de Saint-Denis, Maquaire (Macaire) était maître chirurgien et habitait au quartier de Sainte-Suzanne, Jean Antoine Dain, évoqué plus haut, exerçait au quartier de Saint-Paul, Julien Baret et Jean Madiran, ancien chirurgien du brigantin *La Légère*, pratiquaient comme chirurgiens au quartier de Saint-Louis, Joseph Villeneuve servait à la Rivière d'Abord<sup>899</sup> alors que Bernard Lagourgue, Louis

<sup>897</sup> Jacques Le Prévost, Chirurgien de la Compagnie, d'Alençon, 43 ans. (Rct. 1709). Arrivé de France sur le *Marchand des Indes*, le 3 mai 1704. Il prête 3 000 livres au Conseil de Pondichéry, le 29 mars 1707 (ADR. C° 2791). Il s'embarque sur le *Saint-Louis*, pour France, le 7 septembre 1709. Jacques Léger avait mal soigné Bouché d'un abcès à la jambe. Une hémorragie massive s'en était suivie. Le Prevost avait dû amputer. Desforges-Boucher (Jean Barassin). *Mémoire pour servir...*, p.15, 94 et notes p. 314-315, p. 95. Joseph de Guigné, arrivé en 1704 ; Emmanuel Texere de Motte d'où Techer, arrivé en 1681 ; Jacques Léger, arrivé en 1699. Ricq. p. 1216, 2695, 1668. Par délibération du 1<sup>er</sup> octobre 1735, le Conseil avait réformé Dain (Dains) pour le remplacer par Prévost, chirurgien major du quartier de Saint-Paul. Le même jour, il nommait apothicaire, Thesaïere, resté malade du *Charolais* ; mais le renvoyait dès le 22 octobre suivant Correspondance, t. II, p. 333-34. A la Compagnie, le 31 décembre 1735. Ibidem, t. III, p. 84, art. 5. A Paris, le 12 janvier 1737. *Messieurs du Conseil Supérieur de Bourbon*.

<sup>898</sup> Jacques Macé, sans doute natif d'Hennebon, venait de l'Inde lorsqu'il débarqua à Bourbon en 1709. C'était, selon Lougnon, un bon botaniste, il fut en relation avec Jussieu (A. Lougnon. *L'île Bourbon pendant la Régence...*, p. 150, note 41). Il donne en 1721, au père Chéron d'Incarville, Jésuite de passage à Bourbon, en lui assurant qu'elles sont efficaces contre les ulcères, quelques livres de gomme de Tacamaca. A son décès, le 5 janvier 1742 (ADR. GG. 16, Saint-Paul, n° 1459), il laisse une belle pharmacie avec son trébuchet et ses balances, deux seringues à injection, des instruments à nettoyer les dents, des Algales (sondes pour la vessie) et canules d'argent et pots de faïence, de grès, boîtes de fer et autres fioles et flacons, contenant : cristal minéral, jalap, sang dragon, quinquina, poudre de réglisse, blanc de baleine, baume du Pérou, onguent d'Althéa, etc., le tout estimé 420 livres 10 sols, par Dain et Pierre Noël. ADR. 3/E/41. *Succession Jacques Macé. Inventaire, 8 janvier 1742*. La succession Henry Ricquebourg doit à Macé : 90 livres « pour pansements et médicaments de leurs noirs ». ADR. 3/E/7. *Dusart de Lasalle et Jean-Baptiste Brenier, Notaires. Succession de Henry Ricquebourg, 23 octobre 1736*. La succession Roburent doit à Macé : 360 livres 18 sols « pour pansements, médicaments de Noirs jusqu'à ce jour ». Ibidem. *Inventaire du Sieur Comte de Roburent, 3 juillet 1736, f° 9 r°*. La succession François Cauzan doit : 223 livres à Macé « pour pansements et médicaments faits et fournis tant à eux qu'à leurs esclaves ». ADR. 3/E/8. *Dusart de La salle et Dutrévoux, Notaires. Compte et liquidation des héritiers de François Cauzan, 29 mars 1739*. Voir également : Ricq. p. 1762.

<sup>899</sup> Pour Louis Caillou, voir : ADR. C° 2794, f° 167. *Accord avec Louis Caillou, 1728*. Julien Baret, arrivé à Bourbon en 1724 (Ricq. p. 83). Jean Madiran, chirurgien, arrivé en 1725 (Ricq. p. 1765). ADR. C° 2517, p.209-210. *Procès criminel instruit contre le Sr. Gaspard Harmand, lieutenant du brigantin « La Légère »*. 21 janvier 1733. A Madiran « pour pansements et médicaments... », 12 livres ». ADR. 3/E/41. *Succession Henry Mussard...*, 14 janvier 1744. Joseph Villeneuve, 27 ans, natif de Vinca, diocèse d'Elne, chirurgien. ADR. C° 2434. *Le Procureur général contre le sieur Bavière...*, 12 février 1734. La succession doit au

César Bertrand (Dufrêne ?) Moreau, Duvergebois (et peut-être Mathieu Julia) exerçaient leur art à Sainte-Suzanne<sup>900</sup>. A ces huit chirurgiens, la Compagnie adjoignait, en 1736, pour servir au quartier de Saint-Paul, Nicolas Prévost, chirurgien major, et Travail, apothicaire et second chirurgien. Soit en moyenne un chirurgien pour 930 habitants environ en 1734 et pour 750 environ en 1736<sup>901</sup>. La Compagnie procédait à leur remplacement, homme pour homme, car, par mesure d'économie, elle ne tenait point à admettre à sa solde plus de personnel que ne l'exigeait le service<sup>902</sup>, ce qui explique l'augmentation constante du nombre d'habitants par praticien : un sur 1 050 environ en 1744, un sur 1 327 en 1759<sup>903</sup>.

---

nommé Villeneuve, 111 livres 12 sols pour pansements et médicaments d'esclaves. ADR. 3/E/46. *Inventaire des biens de la veuve Langrenée, 8 juillet 1735.*

<sup>900</sup> Lagourgue, arrivé en 1723, Chirurgien au quartier de Sainte-Suzanne. Louis César Bertrand Moreau, né vers 1705 à la Guadeloupe, paroisse du Mont Carmel, arrivé en 1726, Chirurgien major à Sainte-Suzanne et Saint-André. En 1748, Louise Vignol, épouse Sornay, déclare au Conseil que, lors des crues fréquentes de la Rivière Saint-Jean, l'absence de chemin; interdit, à elle et ses esclaves, l'accès à la paroisse de Saint-André et les prive, de ce fait, de tous secours spirituels et des secours corporels que pourrait leur administrer le sieur Moreau. ADR. C° 2523, f°91 v°, *Dame Louise Nicole Vignol, au non de Sornay, son époux, contre Joseph Morelet...*, 9 mars 1748. ADR. C° 2520, f° 44 r°. *Arrêt en faveur de Martin Poullain contre Dufrêne Moreau, chirurgien au quartier de Sainte-Suzanne, 30 septembre 1737.* Gabriel Laurent Duvergebois, arrivé en 1733. Ricq. p. 813, 1471, 1965. ADR. C° 1554. *Extrait du registre des délibérations du Conseil Supérieur de l'île de Bourbon, 27 août 1732.* Duvergebois : 50 livres 8 sols pour pansements et médicaments ». ADR. 3/E/41. *Succession Henry Mussard...*, 14/1/1744. Dains, à Saint-Paul, Caillou, à Saint-Denis, et Moreau, à Sainte-Suzanne, à 800 livres d'appointements par an. CAOM., Col. C/3/7/12. *Extrait du registre général des délibérations de la Compagnie des Indes, 4 mars 1733.* Un dépôt de pièces, fait en 1742, porte que La société Grignon et Sornay doit à Maquaire, chirurgien, pour une saignée, 1 livre 13 sous ; à Moreau, chirurgien, pour remèdes, médicaments et vivres aux malades, 193 livres 15 sols ; à Prévost, chirurgien depuis 1738 à 1740, 799 livres. CAOM., n° 1073, Jarosson. *Dépôt de pièces, 16 mars 1742.* Delanux, Dusart de la Salle, Destourelles, pour régler les contestations au sujet de la société entre Grignon et Sornay, pour une habitation sise à La Vigne, acquise le 3 juillet 1738. Mathieu Julia, chirurgien, arrivé vers 1732 (Ricq. p. 1433), épouse Marie-Anne Dumesnil, le 3/2/1733, à Sainte-Suzanne. Il laisse à son décès (10/1/1750, GG., Sainte-Suzanne), douze esclaves, parmi lesquels cinq sont malades : Annibal, Malgache de 35 ans environ, « estropié et entièrement hors-service, d'aucune valeur » ; Francisque, Indien de 30 ans environ, « incommodé d'une descente », estimé 100 piastres ; Mercure, Malgache de 23 ans environ, « incommodé d'un ulcère quasi au talon et d'une plaie vérolique », estimé 60 piastres ; Mathurin, créole de 16 ans environ, « incommodé d'une descente », estimé 50 piastres ; Olive, malgache, « infirme, estropiée et de nulle valeur ». CAOM., n° 262, De Candos. *Inventaire. Défunt Mathieu Julia et feu Marie Dumesnil, 16 février 1750.*

<sup>901</sup> Population de Bourbon en 1735 : 6 573 esclaves, 1 716 libre, 8 289 au total. A. Schérer. *Histoire de La Réunion.* p. 62-66. PUF. « Que sais-je ? », Paris, 1996, 128 p. ADR. C° 1623. *Etat général de la dépense à faire au comptoir de l'île Bourbon...*, 30 octobre 1736.

<sup>902</sup> « L'intention de la Compagnie n'est point de multiplier les êtres, écrivent les Directeurs à l'occasion du remplacement de Caillou, et d'admettre à sa solde plus de sujets que n'exige le bien de son service ». ADR. C° 189. *Les Syndics et les Directeurs de la Compagnie des Indes au Conseil Supérieur de Bourbon, 19 novembre 1758.*

<sup>903</sup> Population de Bourbon en 1744 : 12 591. Population de 1759 = moyenne de celle de 1755 et 1763 : 17 459 et 19 686. Chirurgiens en 1744 : Voisin (ADR. C° 1668, C° 100), Duvergebois, Bernard Lagourgue (Ricq. p. 1471), Louis César Bertrand Moreau (Ricq. p. 1965) à Sainte-Suzanne ; Crosnier (ADR. C° 1669, C° 124) à Saint-Denis ; Lemoine (ADR. C° 100, C° 882, C° 923, C° 935), Jean Antoine Dain (ADR. C° 100, C° 935, 3/E/44. *Succession Dain, 17 mars 1760*). Louis Caillou (Ricq. p. 387) à Saint-Paul ; Julien Baret (Ricq. p. 83), Jean Madiran (Ricq. p. 1765), Jean Guérin (3/E/41. *Succession Henry Mussard, 14 janvier 1744*) à Saint-Louis ; Laly (ADR. 3/E/41. *Inventaire Simon Devau, 15 juin 1744*).

Chirurgiens en 1759 : Bernard Lagourgue, Louis Moreau, Lemoine, Dain, Duvergebois ; Gérard Lamy (signature maçonnique en ADR. C° 906, C° 912), Jean-Marie Virieux à Saint-André (Ricq. p. 2849, ADR. 918), Jean Dartenset (Ricq. p. 634, ADR. C° 910, 917, 919), Julien Hoareau L'Etang (Ricq. p. 1285, facture de 73 livres 16 sols, « à Hoareau l'Etang, chirurgien, pour pansements et médicaments ». ADR. C° 987, 3/E/43. *Inventaire des effets de la veuve Jérémie Bertault, 12 mai 1758*) ; Bertrand Séguy Dolivier (Ricq. p. 2066, ADR. 3/E/42. *Succession Alexis de Lesquelen, 5 novembre 1755*) ; Blaise Lardet, Dureaul de Vaulcomte (Ricq. p. 1512, 803, ADR. 3/E/47. *Succession Françoise Capel...*, 13 mai 1755) ; Joseph Lecomte

Lorsqu'en juillet 1727, Dumas avait pris ses fonctions, à Saint-Paul, la poudrière, la boulangerie et deux fours, le corps de garde étaient les seuls bâtiments en pierre. L'épidémie de 1729 avait trouvé les quartiers de Saint-Denis et Sainte-Suzanne dépourvus d'hôpitaux ou de cases en tenant lieu, pour y soigner les esclaves<sup>904</sup>. Le gouverneur, en 1731, avait fait rajouter aux deux ou trois petites cases de planches dont la plus grande de 28 à 30 pieds servait à la fois de magasin général, de bureau des livres et de logement au garde-magasin, une maison en bois assez grande destinée à servir d'hôpital, mais dramatiquement insuffisante, lorsque cinq ou six vaisseaux mouillés en rade mettaient à terre 40 à 50 malades chacun. Lorsque le cas advenait, il fallait alors placer les malades chez les particuliers ou sous des tentes que l'on dressait aux environs de l'hôpital. Depuis avait eu lieu l'acquisition en 1733 de l'emplacement du sieur Girard et la construction par Cossigny, au Parc à Jacques, d'un hôpital doté d'un second chirurgien apothicaire, pouvant recevoir de 80 à 100 malades et entièrement équipé de draps, chemises et couvertures<sup>905</sup>. En 1734, il était question de remplacer l'hôpital construit par Cossigny par un hôpital en pierre, mais le déclassement de l'escale avait fait ajourner le projet pour de longues années. A son arrivée, La Bourdonnais estima qu'il était nécessaire, pour doter en personnel les hôpitaux des îles, de faire venir des Frères de la Charité ou des dames hospitalières et établir une bonne pharmacie capable de faire de nouveaux remèdes avec la grande quantité de simples qui se trouvent aux îles, à Madagascar et à la côte Mozambique. Selon Lougnon, le souhait devait être réalisé quelques 30 ans plus tard, quand Bourbon reçut les quatre premières religieuses de Saint-Paul de Chartres, en 1776 ou début 1777<sup>906</sup>. En décembre 1735, le conseil Supérieur acquit trois maisons de particuliers pour servir d'hôpital. Plutôt que d'en recevoir le prix en argent, à l'exception de Lagourgue qui avait suffisamment de noirs, ces derniers préférèrent être payés en esclaves, ce dont se félicitèrent les Conseillers<sup>907</sup>. En 1738, l'arrivée d'un grand nombre d'esclaves, de soldats et d'ouvriers blancs et

---

(ADR. C° 2528, f° 138 r°. *Plainte du 10 mars 1756*, C° 924, 926) ; Pajot (ADR. 886-888, 892, 925). Le Chirurgien major Barthélemy Moresque, arrivé en 1746 est décédé le 9 juin 1753 à Saint-Benoit. Ricq. p. 1990. CAOM., n° 139. Bellier. *Procuration, Dame Geneviève Tessier et son tuteur Antoine Decotte, habitant de Sainte-Suzanne, 13 septembre 1753*.

<sup>904</sup> Les habitants des dits quartiers, accompagnés de la moitié de leurs noirs, sont invités à se rassembler, le lundi 30 mars, sur les lieux indiqués par le Conseil, pour y construire des cases servant d'hôpital où seront rassemblés les esclaves atteints par la maladie. ADR. C° 2518, f° 64. *Ordonnance du Conseil Supérieur de l'île Bourbon, du 29 mars 1729*.

<sup>905</sup> Correspondance. t. II, p. 187-191. *Lettre de la Compagnie, 3 avril 1734*. « Il y a toujours à notre hôpital trente ou quarante malades », fait savoir le Conseil de Bourbon en 1734. R. T. t. VII, p. 235. *Bourbon, le 15 mai 1734 ; à Messieurs du Conseil de Pondichéry*. ADR. 3/E/10. *Succession Jeanne Ricquebourg, épouse Julien Gonneau, 30 juin 1746*. En 1710, le prix de la journée de malade mis à terre chez l'habitant est de 20 sols par jour. ADR. C° 2792. *Facture des marchandises déchargées de la frégate « la Vierge », 18 mai 1710*.

<sup>906</sup> La Bourdonnais (A. Lougnon). *Mémoire...*, p. 70, et 194, note 133, 135. Correspondance, t. II, p. 333. *A la Compagnie, le 31 décembre 1735*.

<sup>907</sup> Lagourgue avait vendu 3 600 livres, dont 720 payées comptant, sa maison de bois équarri, mais Adrien Valentin et Fernand Cazanove, tous deux débiteurs de la Compagnie, avaient vendu les leurs, dont le solde leur avait été payé en noirs. « Nous croyons ainsi, écrivait le Conseil Supérieur, avoir fait l'avantage de la Compagnie en payant ces deux acquisitions en noirs qui forment l'objet de tout son commerce qui coûte le moins. Un habitant qui trouve deux noirs se déterminerait à vendre sa maison, qu'il ne donnerait pas pour 400 piastres argent ou pour 500 à compte de ce qu'il doit ». Correspondance. t. II, p. 232, art. 38. *Paris, le 11 décembre 1734*. Ibidem. p. 331, 332. *A la Compagnie, le 31 décembre 1735*.

malabars, rendit la construction d'un nouvel hôpital à Saint-Paul, chaque jour plus nécessaire. Le Conseil de l'île songea à se défaire des bâtiments du Parc à Jacques trop éloignés de la rade ainsi que de la cure et du cimetière de la paroisse<sup>908</sup>. Les autorités de l'île, approuvées par la Compagnie, projetèrent également d'abandonner et vendre l'ancien magasin des cafés de Saint-Denis, quelques cases, selon Lougnon, qui tenaient lieu d'hôpital dans les années 1740, pour construire un nouvel hôpital, au lieu dit la Plate-Forme<sup>909</sup>. En 1744, la Compagnie ordonna de suspendre les travaux en cours. La paix revenue, on envisagea à nouveau la reconstruction de l'hôpital de Saint-Denis. Trop petit et en bois, il était, du fait de son ancienneté, « *sujet à l'humidité et au vent* » et menaçait ruine. « *Nous répétons, écrivait le conseil en février 1750, que la Compagnie ne peut se dispenser de faire construire un hôpital en pierre* ». Cependant, bien que extrêmement difficile, la situation des marins et soldats malades n'était pas toujours désespérée : la plupart des 120 malades que La Bourdonnais avait fait passer à l'hôpital dès l'arrivée des vaisseaux, commodément placés chez l'habitant et bien nourris, s'étaient parfaitement rétablis. Par comparaison, la situation des esclaves était terrible. Ceux de la Compagnie, parmi lesquels on comptait ordinairement une grande quantité de malades, couchaient « *sur la terre* » dans des cases de feuilles. Dans les habitations les mieux tenues, la case de bois rond couverte de feuilles, qui servait d'hôpital pour les noirs, était la plupart du temps un mouiroir. Mais c'est dans la majorité des cas, dans leurs petites et misérables cases de bois et de paille que se soignent les esclaves. C'est là que vient parfois les visiter le maître ou l'économe, l'esclave guérisseur, le médecin éventuellement. Les soins administrés à l'esclave sont entièrement intéressés. Traitant de l'esclave malade, le docteur Morizot déclare, en 1838 :

« *C'est un animal que visite un vétérinaire [...] Les établissements les plus considérables ont des espèces d'infirmes étroites [...] et où sont entassés un nombre plus ou moins grand de malades, sans linge, tenu par un abonnement de faire une ou deux visites par jour, [le médecin] ne peut se procurer les choses de premières nécessité : une bande, un morceau de linge pour faire de la charpie, un vase, de l'eau, rien enfin pour nettoyer, déterger une plaie, pour opérer un pansement. Sorti de ce lieu, la première question qu'adresse au praticien non abonné le maître d'un noir visité, est relative au pronostic : s'il est fâcheux, il fait entendre poliment que si l'on a encore besoin de son ministère, on ira le prier de revenir. Très souvent un esclave vient se plaindre d'une douleur quelconque : c'est le propriétaire qui juge alors de l'état de son poulx, de la langue, de la peau, et déclarant qu'il ne mérite pas d'entrer à l'hôpital, le renvoie travailler à la bande, jusqu'à ce que la gravité de l'affection l'oblige à reconnaître sa méprise »<sup>910</sup>.*

<sup>908</sup> Correspondance. t. III, second fascicule, p. 77. A l'île de Bourbon, le 24 février 1738.

<sup>909</sup> Correspondance. t. IV, p. 121-122. Extrait du registre des délibérations de la Compagnie des Indes du 19 janvier 1743. Les premiers morts à l'hôpital de la Plate-Forme, apparaissent à Saint-Denis, en 1758. ADR. GG. 32.

<sup>910</sup> Morizot. *Considérations historiques et médicales sur l'état de l'esclavage à l'île Bourbon*. Thèse de médecine. Montpellier, 1838. *Réalités et perspectives réunionnaises*, n° 3, décembre 1968-février 1969, p. 12-13. Correspondance. t. V, p. XXXVIII, 3, 170, 220. A Saint-Paul, le 17 avril 1746 ; A l'île de Bourbon, le 6 septembre 1749 ; A l'île de Bourbon, le 15 février 1750. L'habitation Lesquelen compte, en 1767, un

En 1752, faute de maçons, au lieu de l'hôpital en pierres prévu, on s'était contenté de faire réparer l'hôpital en bois de Saint-Denis, destiné en principe à accueillir 40 malades blancs. Deux autres grandes cases avaient été construites pour les noirs ainsi que trois petits bâtiments dont un pour l'infirmier et les deux autres pour les blancs et noirs atteints de maladies vénériennes. La Compagnie autorise le Conseil Supérieur de Bourbon à entreprendre des travaux pour l'hôpital, mais à la condition qu'ils soient indispensables et la dépense modique ; « *il nous paraît convenu, poursuivent les directeurs, que les logements destinés aux matelots et soldats européens, soient séparés de ceux qui sont destinés pour les noirs; qu'un chirurgien doit y être logé pour y être à portée des malades* »<sup>911</sup>. A cette époque, l'usage veut de donner un chapon - est-ce par semaine ? - pour deux malades, sans les laisser manquer d'oeufs et de légumes. Mais avec l'ouverture, en 1751, d'une boucherie à Saint-Denis, on se propose de leur fournir à la place deux livres de boeuf « *qui coûtent moitié moins* »<sup>912</sup>. Deux ans plus tard, la situation demeure inchangée. Pour abriter les 112 malades scorbutiques débarqués du *Saint-Louis* et du *Treize Canton*, on ne trouve, à Saint-Denis, que la Salle de la Comédie, située dans le grand bâtiment en pierres sur l'emplacement de la Compagnie, qui fait office d'entrepôt à café. La maison de bois qui sert d'hôpital ne peut accueillir que 20 malades. Il n'y a pas d'hôpital pour les noirs et les négresses de la Compagnie. Ils sont logés dans des cases de feuilles sujettes à l'incendie où ils couchent à même le sol. Les 80 esclaves envoyés par Bouvet, en 1754, de l'île de France à Bourbon, durant la saison des pluies, pour servir de noirs de récompenses aux détachements, et qui étaient tous scorbutiques avaient été mis à se rétablir dans ces cases de feuilles. Il en était mort la moitié<sup>913</sup>.

Au début de l'année 1755, Brenier annonçait à la Compagnie qu'il avait chargé Desforges de dresser les plans de l'hôpital de Saint-Denis, lequel devrait contenir environ deux cents malades, une pharmacie, les logements du chirurgien en second et de l'infirmier, ainsi qu'un local pour traiter les maux vénériens et les malades passés par les « grands remèdes ». Le gouverneur saisissait l'occasion pour tenter de convaincre la Compagnie de doter ce nouvel

---

hôpital de bois rond couvert en feuilles, estimé 40 piastres. ADR. 3/E/46. *Succession Française de Lesquelen, épouse Jean-François Esnault, 27 janvier 1767.*

<sup>911</sup> ADR. C° 135. Le 24 février 1752. *Les syndics et directeurs de la Compagnie des Indes au Conseil Supérieur de Bourbon.*

<sup>912</sup> Réponse de la quatrième lettre de la Compagnie du 24 février 1752. AN. C/3/10, f° 141 r°. *A Saint-Denis, île de Bourbon, le 16 décembre 1752. A Messieurs les Syndics et Directeurs de la Compagnie des Indes.*

Boucherie ouverte en mai 1751 par un particulier à Saint-Denis « on y tue deux à trois boeufs par semaine à 4 sols 6 deniers la livre ». Ibidem. f° 42 r°. *A Saint-Denis, île de Bourbon, le 6 novembre 1751.* A l'île de France, les malades reçoivent le plus souvent : une livre de boeuf ou de tortue par homme. Dans les disettes on leur en donne demie livre « plus ou moins selon les traites [...] sans les laisser manquer d'oeufs et de légumes [...] ». La Bourdonnais. *Mémoire...*, p. 15 à 19.

<sup>913</sup> Brenier qui, pour son climat, préférerait de beaucoup Saint-Paul à Saint-Denis, regrettait amèrement « de ne les avoir pas envoyés à Saint-Paul, où ils n'auraient pas trouvé la même humidité sur les Sables ». Il préconisait de clôturer l'emplacement de l'hôpital et de poster un factionnaire à sa porte afin d'empêcher les malades convalescents : soldats et ouvriers, de sortir pour « courrir (sic) » et s'enivrer d'eau-de-vie. « Je trouve, poursuivait-il, cet hôpital beaucoup plus utile que les nouvelles batteries qu'on projette de faire [...] ». AN. Col. C/3/10, f° 178 v°, 179 r°. *A Saint-Denis, île de Bourbon, le 23 janvier 1754.* ADR. C° 152. *Paris, le 1 mars 1754. Les syndics et les directeurs de la Compagnie au Conseil Supérieur de Bourbon, par le vaisseau « la Paix ».*

hôpital d'un bâtiment en dur réservé aux esclaves malades, ne serait-ce que pour éviter un l'incendie des cases de bois où ils achevaient actuellement leur vie<sup>914</sup> :

*« Ne convient-il pas, écrivait-il, qu'il y eût dans cet hôpital un appartement séparé pour les noirs et négresses malades de la Compagnie, il y en a toujours un assez bon nombre quand on envoie des esclaves d'une traite, nouvellement arrivés, il faut habituellement les laisser à l'hôpital au moins pendant un mois, pour les guérir, soit du scorbut, soit du flux de sang, et d'autres maladies dont ils sont ordinairement atteints. Il n'y a pour les loger que des cases de piquets et de feuilles, bâtiments très sujets au feu, surtout avec des noirs, qui n'ont ni crainte ni attention ».*

En février 1756, le rapport que fait Brenier à la Compagnie, sur la flambée de variole qui secoue l'île cette année là, montre à quel point la colonie est mal protégée des épidémies et témoigne de la relative impuissance des administrateurs à contrôler le comportement des capitaines des vaisseaux armés par des particuliers. Le 13 février, le *Golconde*, venant de l'Inde via l'île de France, mouille en rade de Saint-Denis. Le vaisseau, chargé de quelques noirs, présente quelques indices de petite vérole. Le conseil désigne deux chirurgiens de la Compagnie pour faire une visite exacte des noirs et des blancs du navire. Les praticiens n'y découvrent rien de suspect. Cependant, lorsque le bâtiment vient prendre des vivres à Saint-Paul, il tente de mettre à terre *« deux noirs dont un était si couvert de petite vérole, écrit Brenier, qu'on n'a pas voulu les laisser descendre du canot »*. La suite vaut d'être rapportée :

*« Le Capitaine a fait embarquer un officier avec ordre de mettre les deux noirs dans la pirogue de la Compagnie qui était en rade. Il n'y avait qu'un équipage de noirs dans cette pirogue, qui n'a pas osé s'opposer à un officier lorsqu'il a fait mettre les deux noirs dans la pirogue. De terre on a crié à la pirogue de porter au vaisseau les deux noirs. En y allant, le noir couvert de vérole est mort et on l'a jeté à la mer. Le vaisseau ayant appareillé, la pirogue a été obligée de rapporter à terre le petit noir qui restait, elle l'a débarqué à la pointe la Houssaye. Monsieur Déheaulme l'a envoyé garder en attendant, par un matelot et un noir qui avaient eu la petite vérole. Monsieur Lemoine l'est allé voir et lui a donné des remèdes, il en est bien guéri. On est en peine de savoir à qui appartiendra ce petit noir qui a été abandonné par le vaisseau. Je l'ai mis pour servir à l'hôpital jusqu'à ce qu'on ait décidé de son sort »*<sup>915</sup>.

En 1742, il semble qu'un certain sieur Jean-Baptiste Marsat ait reçu l'autorisation d'ouvrir, à Bourbon ou à l'île de France, on ne sait, une *« entreprise pour les médicaments et nourriture des esclaves »*, c'est à dire un

<sup>914</sup> « Il faudra, ajoute-il, entourer l'emplacement de l'hôpital d'un mur d'au moins six pieds, avec une ou deux portes gardées pour empêcher les malades de sortir, parce qu'un matelot ou un soldat peut se traîner, il sort et va boire de l'eau-de-vie à la cantine, ce qui retarde sa guérison ». CAOM. Col. C/3/11/3. *Le 30 janvier 1755, par le vaisseau « le Duc d'Orléans »*. [Brenier], à Saint-Denis, Isle de Bourbon, à la Compagnie.

<sup>915</sup> Contrairement à 1729, la maladie est peu contagieuse. Deux noirs de l'équipage de la pirogue l'ayant contractée, furent « séquestrés » sur la Plate-Forme à Saint-Denis jusqu'à leur guérison. Un des deux captifs que d'Herneville avait achetés du vaisseau mourut de la petite vérole, ainsi qu'un Malabar de Saint-Denis qui avait acheté un cochon à un noir de l'équipage. Passagère du *Golconde*, une des nièces de la veuve Leheur contracta également la maladie. « Heureusement, note Brenier, la maladie n'est pas sortie de cette maison » CAOM. Col. C/3/11/28. *A Saint-Paul, Isle de Bourbon, [Brenier] à la Compagnie, 24 avril 1756, reçu le 21 janvier 1758, par voie de Brest, par « l'Achille »*.

hôpital réservé aux esclaves. Il devait fournir leur subsistance en riz et maïs aux esclaves malades et les « médicamenter ». Il lui serait fourni pour 100 malades : 50 tortues et quatre soldats pour la garde. Il recevrait 5 sols par jour et par tête de noir et paierait les médicaments selon leur prix de facture. Les esclaves convalescents seraient uniquement employés « *au soulagement des malades à peine de 3 livres d'amende par jour* ». En cas de mort et marronnage, il serait dressé procès verbal du fait, signé des officiers et de deux témoins. Suivait la liste des effets fournis (les consommables distribués devaient durer trois ans), pour le repas des noirs : 2 barriques de vin et quatre de charbons, 2 marmites, 2 cuillères à pot, 3 coquemars, 2 poissonnières; 10 gamelles, 12 gobelets d'étain, 2 cafetières, 6 barils de galère ; pour la literie : 25 cadres pour 100 esclaves ( à moins que d'établir une rotation, on envisageait donc de coucher jusqu'à quatre malades par grabat), 25 paillasse, 25 couvertures ; pour les soins : 2 baignoires, 1 caisse d'instruments de chirurgie et 150 livres de vieux linge par an<sup>916</sup>.

En pratique, les chirurgiens majors avaient le monopole de tous les soins et remèdes spécialisés concernant libres et esclaves comme : saignées, médecines, tisanes, traitement des maladies vénériennes, pansements des plaies et blessures, accouchements et délivrances difficiles. Leurs tarifs étaient excessifs et différents selon qu'ils dispensaient leurs soins « *à la boutique pour les noirs* », ou sur place, à l'habitation. De plus l'apothicairerie que gérait encore les chirurgiens majors était le lieu de tous les abus : « *les manipulations de remèdes n'y étant pas respectées, elles donnent lieu à beaucoup de demandes qui ne sont jamais proportionnées au nombre de malades, et c'est là que le public trouve, aux dépens du Roi, tous les médicaments dont il a besoin. Est-il étonnant d'après cette manoeuvre, écrit-on de l'île de France dans les années 1780, que l'apothicaire arrivé sans fortune à l'île de France, soit riche aujourd'hui à 7 ou 8 000 livres [...].* Aussi les habitants protestèrent auprès de Dumas contre leurs honoraires « exorbitants » qui contraignaient nombre d'entre eux à « *risquer de perdre leurs noirs, en abandonnant à la nature seule, la guérison de leurs maladies ou blessures* ». Ils demandèrent, au Conseil Supérieur, l'instauration d'un barème pour que soit mis un prix fixe aux remèdes comme aux actes des chirurgiens, afin que chacun soit en état de se procurer pour lui même et pour ses esclaves les soulagements nécessaires à sa maladie<sup>917</sup>. Faisant droit à la requête des habitants et en accord avec les chirurgiens Danet, Caillou, Macé, Darrer et Maquaire, en novembre 1734, Dumas prit un arrêt de règlement pour fixer les salaires de chirurgiens ainsi que le prix de quelques médicaments. En contre partie, interdiction était faite à tout nouveau chirurgien d'exercer son art sans avoir auparavant satisfait à l'examen de ses pairs les plus anciens de l'île, en présence d'un commissaire nommé par

<sup>916</sup> AN. Col. F/3/205, f° 66-67, chapitre 7, section 16. *De l'entreprise des médicaments. Lettre du 30 juin 1742.* Jean-Baptiste Marsat était chirurgien à l'île de France en 1737. Yannick Romieux. *De la hune au Mortier.* ACL., 1986, p. 267. Coquemar : du lat. cucuma, chaudron. Pot à anse vernissée, ou d'étain, ou de cuivre qui sert à faire bouillir de l'eau (littéré).

<sup>917</sup> ADR. C° 933. *Saint-Denis, 22 septembre 1734. A M. Dumas... Plainte des habitants contre les honoraires « exorbitants » des chirurgiens.* Le premier apothicaire fut mis en place à Bourbon en 1735 et à l'île de France en 1746. Yannick Romieux. *De la hune au Mortier.* ACL., 1986, p. 266, 313-314.

le Conseil. Pour ce qui intéresse les soins aux esclaves, les traitements les plus courants coûtaient quelques sols : « *Pour tirer les dents à la boutique pour les noirs* » il en coûterait 9 sols et 18 hors de la boutique ; le prix de la consultation était fixé à 3 livres 12 sols, auxquels il faudrait ajouter une livre 16 sols pour une visite à plus d'une lieue ; c'était également le tarif à régler pour une « *délivrance* », en revanche, un « *accouchement contre nature* » coûterait 10 livres 16 sols ; on paierait « *les ventouses sèches* » : une livre 16 sols et les « *scarifiées* » : 3 livres 12 sols ; « *la saignée du bras faite dans la boutique* » coûterait 18 sols, celle du pied : une livre 16 sols, la saignée dans le quartier : une livre 7 sols. Les maladies vénériennes dont le traitement était plus long coûtaient plus cher : on soignerait un phimosis, la gonorrhée, les chancres, pour 18 livres, une « *chaude-pisse tombée dans les bourses* », pour 21 livres 12 sols. Il faudrait déboursier 54 livres pour être passé par « *les grands remèdes* », être trépané ou être guéri d'une fistule de l'anus. Pour une « *fistule lacrymale* », une « *fracture simple* », une « *dislocation avec fracture* », il en coûterait 36 livres, une « *fracture complète et compliquée* » coûterait 64 livres 16 sols. Quant à l'amputation et les pansements et traitements qui en découlent, elle serait payée 86 livres 8 sols. Enfin l'ouverture de cadavre et le rapport en justice seraient facturés 7 livres 4 sols chacun. Les remèdes destinés à soigner les esclaves se composaient essentiellement de « *cathar émétique (sic)* » et de potions, « *juleps* », « *bolus* », « *tisanes* » : cordiaux, simples, sudorifiques, hystériques, vulnéraires, pectoraux, somnifères, fébrifuges, compris entre 18 sols et 3 livres 12 sols<sup>918</sup>. Par la suite, pour soigner leurs esclaves et par économie, la plupart des propriétaires s'abonnèrent à l'année avec les chirurgiens à raison de une piastre par tête chaque année, « *non compris les maladies vénériennes* » dont la cure était, en 1746, taxée 25 livres. Les représentants des habitants de Bourbon parmi lesquels deux chirurgiens : Duvergebois et Macé, évaluaient la dépense consécutive aux soins à engager par les particuliers concernant leurs esclaves à 9 000 piastres par an, soit près de 7% du produit de l'île en vivres et café évalué à 130 000 piastres par an sur 20 ans<sup>919</sup>.

Comme l'épilepsie que l'on appelait aussi « *mal caduc* » ou « *mal malgache* », les maladies vénériennes : syphilis, « *vérole* », « *chancre* » frappaient indifféremment blancs et noirs, adultes et enfants. Le mal était courant et les arbitres se contentaient d'estimer à minima les esclaves affectés de ces maux. Le mal était déjà dans l'île de France, lorsque en 1729, la Compagnie, tout en se félicitant de leur établissement, exprima ses regrets d'avoir appris que les « *filles* » qu'elle avait fait embarquer sur le *Bourbon* y avait apporté la syphilis. Il convenait maintenant de prévenir son cours en traitant « *même par la force* », ceux ou celles qui se trouveraient atteints de maux vénériens. Il fallait pour cela établir, comme à Bourbon pour contenir la

<sup>918</sup> ADR. C° 2519, f° 71v° à 73 v°. *Arrêt de règlement qui fixe les salaires des chirurgiens...*, Saint-Paul, 11 novembre 1734. Idem. AN. Col. F/3/208, p. 473-476. Julien Baret de la Roussonnière, arrivé à Bourbon en 1724, soigne entre autre, en 1744, les esclaves de l'habitation Simon Deveaux en compagnie de ses confrères Laly et Lemoine. Ricq. p. 83 et ADR. 3/E/44. *Succession Simon Deveaux, 16 juin 1744, f° 9 v°*.

<sup>919</sup> R. T. t. III, p. 178. *Supplique des colons de Bourbon à propos du prix de leurs cafés. A l'île de Bourbon, le 10 décembre 1746*.

lèpre, « *un espèce d'hôpital* » où les malades, hommes et femmes séparés, seraient isolés pour y demeurer jusqu'à parfaite guérison<sup>920</sup>.

Pour lutter contre les maladies, les habitants et les administrateurs de la colonie réclamaient régulièrement à Paris l'envoi de médicaments. La Compagnie s'efforçait de répondre à leur demande tout en demeurant sans illusion quant à l'efficacité des remèdes expédiés. Lorsque la place manquait sur ses vaisseaux, les envois de médicaments n'étaient pas prioritaires : on se bornait à l'envoi d'articles de nécessité absolue. La Compagnie écartait alors toutes les compositions médicinales de la liste des effets à fournir aux Mascareignes, et ce d'autant plus facilement que, de l'avis même « *des artistes et apothicaires les plus fameux* » de Paris, ces compositions étaient soit superflues soit inutiles et que, de toute façon, elles seraient dégradées par une longue traversée et la différence de températures<sup>921</sup>. Aussi, c'est sur un ton passablement désabusés, qu'en 1741, les directeurs écrivaient au Conseil Supérieur de Bourbon : « *nous continuons à vous envoyer quelques pierres miraculeuses puisque vous en êtes contents* »<sup>922</sup>. Quelques listes de médicaments expédiés pour les îles nous sont parvenues. Chargée à Lorient en mars 1733, la caisse de remèdes venant de Paris contenait<sup>923</sup> : teinture de corail<sup>924</sup>, huile de ricin, eau de chardon béni, conserve de Kinorodhon

---

<sup>920</sup> Pour le mal malgache, voir : ADR. C° 2519. *Arrêt en faveur d'André Rault [Raux] contre Martin Poulain, le 4 avril 1736*. Barbe, madécasse, atteinte du mal de Madagascar, 20 ans, prise 75 livres. Athanase, créole, 2 ans, atteint du même mal, prisé 15 livres. ADR. 3/E/3. *Inventaire des effets de la communauté du sieur Jean Gruchet, le 6 juillet 1729*. Pierre esclave créole 18 mois, « malade de la vérole », prisé 25 livres ; Jean-Baptiste créole, 4 ans, idem, prisé 35 livres. ADR. 3/E/5. *Succession Pierre Lebon, 9 octobre 1731*. Marie, Malgache de 3 ans, « malade d'un chancre à la gorge et pour cette raison prise seulement 100 piastres. ADR. 3/E/49. *Succession de la veuve Dulac, le 6 novembre 1762*. La succession feu Marie Royer, déclare quarante et un esclaves, parmi lesquels Cotte, malgache, infirme d'un chancre vérolé au visage, non estimé. CAOM., n° 1073, Jarosson. *Vente par la succession de feu Marie Royer, veuve Dutartre, 21 octobre 1742*. Ibidem., n° 2045, Rubert. *Affiche de la vente des biens de la succession défunte Marie Royer..., 17 octobre 1742*. Joseph, cafre, « infirme, tombant du mal caduc, qui, pour cette raison, est porté dans ce présent inventaire sans prix » ; Domingue, négresse indienne folle, infirme, pour ce portée dans le présent sans prix ». Ibidem., n° 522 ; Daraussin. *Inventaire de feu Madame Panon, Anne Françoise Chatelain, 28 septembre 1730, clos et arrêté le 16 novembre 1730*.

Les 18 autres filles que la Compagnie faisait passer sur le *Mars* et l'*Athalante*, avaient été choisies avec le plus grand soin parmi celles des communautés de Saint-Malo et de Nantes. Elles n'étaient pas infectées du mal vénérien. Il convenait de veiller de près à leur conduite jusqu'à ce qu'elles soient établies, en prenant soin cependant de veiller à ne les marier qu'à des hommes exempts de maux vénériens et pourvus d'un certificat des chirurgiens. Correspondance. t. I, p. 91-92. *A Paris, le 27 septembre 1729* ; à *Messieurs du Conseil Provincial de l'île de France*.

<sup>921</sup> ADR. 223. *Paris, 12 novembre 1761, les syndics et directeurs de la Compagnie des Indes au Conseil Supérieur de Bourbon, par « le Bertin »*.

<sup>922</sup> ADR. C° 86. *Paris, le 25 mars 1741. Les directeurs de la Compagnie des Indes au Conseil Supérieur de Bourbon*.

<sup>923</sup> ADR. C° 1413. *Facture des marchandises chargées à Lorient par la [...] Lorient, 15 mars 1733*.

<sup>924</sup> « Dissolution de quelque partie bitumineuse qui enduirait la substance du corail rouge ». Nicolas Lémery. *Pharmacopée universelle...*, 5<sup>e</sup> éd., Paris, 1764, t. 1, p. 50. Par la suite : Lémery, p. 50. Pour les effets physiologiques et l'usage qu'on faisait de différentes drogues citées par la suite, voir le tableau n° 9-1.

Renseignements tirés du dossier Medic@ contenant les quinze principaux dictionnaires de médecine du XIX<sup>e</sup> siècle, édités sous la direction de James Robert, 1743-45 ; Le Vacher, 1767 ; Hélian, 1771 ; Eloy, 1778 ; Encyclopédie méthodique, 1778-1830 ; Panckouke, 1812-22 ; Béguin et Al., 1823 ; Andral, 1829-36 ; Adelon, 1832-46 ; Fabre, 1850 ; Nysten, 1855 ; Jaccoud, 1864-86 ; Nysten, 1865 ; Littré, 1873. On peut consulter ces ouvrages sur le site de la Bibliothèque Interuniversitaire de Médecine et d'Odontologie (BIUM.), histoire de la médecine et de l'art dentaire. 12, rue de l'Ecole de Médecine, 75006, Paris. Indiqué par la suite : dossier BIUM..

(cynorrhodon ou gratte-cul, fruit de l'églantier), extrait de Mars, sirop de Mercure, sirop de Barbarie<sup>925</sup>, esprit de fourmi volante<sup>926</sup>, esprit volatil de tartre, sel volatil de ricin. En septembre 1746, Port-Louis, expédiait à Bourbon, par *l'Argonaute*, deux caisses et un baril contenant les médicaments suivants<sup>927</sup> : « sirop d'épine Vinette<sup>928</sup>, d'armoise, huile de noix,<sup>929</sup> Bénédicte laxative, pilules hydragogues<sup>930</sup>, pilules d'agaric, conserves de corne de cerf, emplâtre d'André de la Croix<sup>931</sup>, deux pintes d'eau cordiale composée, fleurs de sureau, cloportes secs, de jujube<sup>932</sup>, mercure crû, pruneaux<sup>933</sup> ».

Par souci d'économie, la Compagnie privilégiait les remèdes à base de simples. L'île passait pour en posséder plusieurs dont on louait les grandes vertus. Les directeurs avaient recommandé à Macé d'en faire la recherche afin d'en envoyer en France un échantillon représentatif. En 1711, les Directeurs assuraient, à Parat<sup>934</sup>, qu'on trouvait ici des simples et des plantes officinales : rhubarbe, squenante ou salsepareille, squine ou esquine verte ou rouge<sup>935</sup>,

<sup>925</sup> Deux erreurs dans cette liste. Le premier sirop est celui de mercuriale, composé de suc de mercuriale et de sucre blanc. Le tout cuit ensemble jusqu'à consistance de sirop. Lâche le ventre, excite les mois aux femmes, purifie le sang, fait sortir l'arrière faix, provoque les accouchements, bon pour l'asthme ; le second est celui de berbérus ou épine vinette : suc de fruits mûrs de berbérus et sucre blanc, préparés comme précédemment. Astringent et rafraîchissant employé dans les juleps pour arrêter le cours de ventre, fortifier le cœur et résister à la malignité des humeurs. *Lémery*, p. 241.

<sup>926</sup> L'acide formique de ces insectes hyménoptères dont la teinture servait à préparer l'eau de magnanimité de Hoffmann, ou vinaigre de magnanimité, vantée comme aphrodisiaque. *Encyclopédie méthodique, médecine, par une société de médecins*.

<sup>927</sup> ADR. C° 1419. *Port-louis, le 12 septembre 1746. Facture des marchandises chargées sur « l'Argonaute ».*

<sup>928</sup> *Berberis vulgaris*, Lin. On fait, avec le suc, du sirop qui a la propriété de celui du limon. *Encyclopédie méthodique, médecine, par une société de médecins*, p. 43-44.

<sup>929</sup> Propre à apaiser « les coliques et les tranchées. Les dames s'en servent pour s'en dégrasser ». *Lémery*, p. 976.

<sup>930</sup> Pilules purgatives que l'on composait à base de nombreuses racines : de turbithe ou de jalap, ou de pyrèthre, ou d'ellébore, ou de scille ; de feuilles de séné ; de fruits : de coloquinte ou de sureau, ou de pignons d'Inde, ou de myrobolan, ou d'aloès, de la scammonée ; la gomme gutte ; les cantharides ; les préparations à base d'antimoine et de mercure : le Kermès, les sulfures dorés. *Encyclopédie méthodique, médecine, par une société de médecins...*, p. 305. Les pilules de Bontius étaient composées d'aloès soccotrin, gomme gutte, gomme ammoniacque et vinaigre. *Dictionnaire des termes de médecine, chirurgie, art vétérinaire...*, p. 468.

<sup>931</sup> Les emplâtres de Jean-André De La croix, médecin, professeur puis chirurgien, à Venise, dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, étaient destinés à tirer au dehors les corps étrangers introduits dans la poitrine. *Encyclopédie méthodique, médecine, par une société de médecins*. p. 365-66.

<sup>932</sup> Fruits du jujubier que l'on regardait comme tempérants, propres à adoucir l'âcreté des humeurs, et spécialement utiles contre les catarrhes, les toux invétérées et, généralement, les maladies de poitrine. *Encyclopédie méthodique, médecine, par une société de médecins...* p. 467-38.

<sup>933</sup> Pruneau, généralement considérés comme rafraîchissants et laxatifs. Combattent la constipation. *Encyclopédie méthodique, médecine, par une société de médecins*. p. 345.

<sup>934</sup> G. Hébert. *Rapport aux Directeurs, 12 février 1709*. Cité par J. Barassin. *La vie quotidienne des colons de l'île Bourbon...*, p. 240-244. Le sieur Carré, dans son *Voïage des Indes*, imprimé à Paris en 1699, souligne que, loin d'être le rocher stérile que d'aucuns se plaisent à décrier, « l'Isle de Bourbon ressemble plus au Paradis terrestre dont nous parle l'écriture sainte, que nul autre des païs que nous connaissons ». « L'air n'est nulle part ailleurs sy sain ni sy tempéré. On y mange les fruits qui y croissent en abondance, dans les plus grandes maladies, et ils contribuent autant à la guérizon que ceux des autres païs sont contraires à la santé ». R. T., t. 5. , *Mémoire sur l'île Bourbon adressé par la Compagnie des Indes au gouverneur Parat, le 17 février 1711*, p. 206-207.

<sup>935</sup> En ce qui concerne la rhubarbe, quoique bien des gens les en aient assurés, les directeurs n'étaient plus très sûrs qu'elle croisse dans l'île. Pour la squenante, « ou jonc odorant », et la squine, ils chargeaient le chirurgien local d'indiquer à Parat ces deux plantes, afin qu'il en fasse planter dans son jardin, pour en envoyer ensuite en France, afin qu'on en apprécie la qualité. R. T., t. 5. , *Mémoire sur l'île Bourbon adressé par la Compagnie des Indes au gouverneur Parat, le 17 février 1711*, p. 208-209.

tamarin doux et aigre<sup>936</sup>, de l'huile de tortue<sup>937</sup> et des gommés de diverses espèces : gomme de Tacamaca, excellent vulnéraire<sup>938</sup>, de benjoin<sup>939</sup>, d'aloès<sup>940</sup>, du miel et de la cire jaune<sup>941</sup>, de nombreux fruits : ananas, attes, bananes, limes

---

La salsepareille, l'asquenante, squinante, est un remède dessicatif, sudorifique, resserrant excitant la sueur, utilisé contre le cours de ventre. *Lemery*, t. 1, p. 2. Le sirop de salsepareille composé de fleurs de bourrache, de rose, d'anis, de séné, de salsepareille, de sucre et miel blanc, est utile dans les maladies vénériennes. *Dictionnaire de thérapeutique médicale et chirurgicale...*, p. 1353. La Salsepareille du Mexique, *Smilax Medice*, a rendu des services dans les maladies syphilitiques invétérées, les maladies de peau rebelles, les rhumatismes chroniques. Adolphe Gubler. *Commentaires thérapeutiques du Codex medicamentarius. Ou histoire de l'action physiologique et des effets thérapeutiques des médicaments inscrits dans la Pharmacopée française*, 3 éd., Paris, 1885. Par la suite : Gubler. *Codex*.

Des deux sortes de Squine (*Smilax china*, famille des Asparaginées), l'occidentale provient du Pérou, l'orientale, la meilleure, la plus usitée, vient de Chine, du Malabar, du Tonkin, du Japon. Yannick Romieux. *De la hune au Mortier*. ACL., 1986, p. 397. L'esquine, est un remède dessicatif, sudorifique, resserrant, excitant la sueur, utilisé contre le cours de ventre. *Lemery*, t. 1, p. 2. Parat prête à la racine d'esquine rouge des propriétés sudorifiques, l'esquine verte est d'un meilleur usage encore. CAOM, C/3/32. Parat, *Productions [...], Arbrisseaux, Rampes*. Cité par J. Barassin. *La vie quotidienne des colons de l'Île Bourbon...*, p. 240-244.

<sup>936</sup> En 1709, derrière l'église et la cure de Saint-Paul, passée la petite rivière, Durot se promène parmi « quantité de papayers, ainsi que quelques gros arbres portant le tamarin [...] qui forment des promenades très agréables ». Leur fruit, écrit-il, « est de la forme de l'écorce des fèves des marais garny de lymon que l'on suce, ayant un goût suret quoyque fort estomacal et propre à faire avec le sucre une espèce de limonade bonne pour les scorbutiques ». R. T., t. 2. Durot. *L'Île bourbon en 1705, au rapport du Sieur Durot, du 3<sup>e</sup> avril 1705*, p. 387.

<sup>937</sup> L'huile de tortue passait pour souveraine pour combattre la paralysie et vaincre les douleurs : « cette huile est merveilleuse pour frotter les membres affligés, notait Dubois, je m'en suis servi dans ma paralysie et m'en suis bien trouvé ». Dubois. *Les voyages faits par le sieur D. B. [...], es années 1669, 70, 71, et 72*, p. 177.

<sup>938</sup> Hébert, notait que l'arbre de Tacamaca rendait « une gomme, admirable pour les blessures » et Parat assurait qu'il donnait « une espèce de térébenthine » qui sert à leur guérison. Quant à Boucher il soulignait que cette gomme qui n'était qu'en petite quantité se recueillait comme celle de benjoin. Hébert. *Hébert aux directeurs, 12 février 1709* ; Parat. *Productions [...], Arbres*. Cité par J. Barassin. *La vie quotidienne des colons de l'Île Bourbon...*, p. 240-244. Boucher, Antoine Desforges (J. Barassin). *Mémoire pour servir à la connaissance de chacun des habitants de l'Île de bourbon...*, p. 195-205.

<sup>939</sup> « Le Benjoin est commun dans l'isle, croient savoir les Directeurs. On dit qu'il faut observer de ne le point cueillir dans le mois de novembre, décembre et janvier, à cause des pluies ». Boucher y ajoutait le mois de février et soulignait que le benjoin de Bourbon n'était pas des meilleurs. R. T., t. 5. , *Mémoire sur l'Île Bourbon adressé par la Compagnie des Indes au gouverneur Parat, le 17 février 1711*, p. 208-209. Boucher, Antoine Desforges (J. Barassin). *Mémoire pour servir à la connaissance de chacun des habitants de l'Île de bourbon...*, p. 195-205.

<sup>940</sup> Le meilleur aloès se tirait de l'île de Socotra et parvenait en France par le Levant. L'aloès venait de lui-même à Bourbon. En octobre, le suc utile de l'aloès s'écoulait de ses feuilles tranchées et suspendues, et se recueillait dans des ampoules de palmistes. On pouvait, par la suite, les presser, mais le suc obtenu n'était alors bon qu'à purger les chevaux. Après distillation et mise en masse, la drogue était conservée dans des peaux de cabris. La Pointe des Grands Bois ou d'Orléans était le lieu de prédilection de cette culture. En 1711, les Directeurs tenaient le Sieur Hibon pour celui des habitants qui s'appliquait le plus à cultiver cette liliacée et à en récolter le suc, mais, au témoignage du capitaine du *Saint-Louis*, il s'était plaint de ne pouvoir s'en défaire à 15 ou 20 sols la livre, ce qui témoignait de l'ignorance de ceux auxquels il en avait offert, car cette drogue était très prisée en Europe et les directeurs comptaient sur la colonie pour fournir tout ce qui s'y consommait de cette drogue. R. T., t. 5. , *Mémoire sur l'Île Bourbon adressé par la Compagnie des Indes au gouverneur Parat, le 17 février 1711*, p. 208-209. Boucher, Antoine Desforges (J. Barassin). *Mémoire pour servir à la connaissance de chacun des habitants de l'Île de bourbon...*, p. 195-205.

<sup>941</sup> Les premiers habitants avaient importés leurs mouches à miel, les premières abeilles, de Madagascar. Négligées, croyaient savoir les Directeurs, elles étaient redevenues sauvages dans les bois, particulièrement ceux de La Pointe d'Orléans (Pointe des Grands Bois, un lieu « fort éloigné des habitations » ou les colons ne peuvent se rendre sans permission). On y allait chercher la cire et le miel en février, mars. En 1711, ils chargeaient Parat d'exciter les colons à recommencer l'élevage d'abeilles domestiques, « et de commencer lui-même pour l'exemple, sans s'arrêter aux discours et aux préventions [...] ». R. T., t. 5. , *Mémoire sur l'Île Bourbon adressé par la Compagnie des Indes au gouverneur Parat, le 17 février 1711*, p. 208-209. Boucher,

et citrons, noix de coco, grenades, goyaves, mangues, oranges de chine, pamplemousse, papayes<sup>942</sup>, pêches<sup>943</sup> et raisins ; et qu'il pouvait y croître arbres et arbustes tropicaux : cacaoyers, canneliers, girofliers<sup>944</sup>, muscadiers ; arbres fruitiers d'Europe : pommier, pruniers, poiriers noyers ; plantes et légumes : lin, safran, oseille, cerfeuil, pourpier, persil et chicorée<sup>945</sup>. Parat y ajoutait deux sortes de Scolopantes, deux fougères ou scolopendre (scolopendrium officinale), l'une à petite et l'autre à large feuilles, « *qui servent aux lavements* », appelées également langue de cerf ou de bœuf que l'on jugeait, alors, propres à désobstruer le foie et la rate<sup>946</sup>, et deux sortes de capillaires dont le sirop faisait merveille contre la toux<sup>947</sup>. Tandis que une note de Foucherole soulignait les vertus stomacales de la pariétaire<sup>948</sup> et de la morelle<sup>949</sup>

---

Antoine Desforges (J. Barassin). *Mémoire pour servir à la connaissance de chacun des habitants de l'Île de Bourbon...*, p. 195-205.

<sup>942</sup> Jusque dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on tient le lait ou suc fourni par le fruit encore vert du papayer et administré cuit au bain-marie à la dose d'une ou deux cuillères à café pour un enfant de dix ans, pour un des vermifuges les plus énergiques de toute la médecine : « tous les ascarides lombricoïdes [...] quelquefois jusqu'à cinq cents chez les jeunes nègres, sont rendus morts [...], souligne, Nysten qui insiste sur la nécessité de faire cuire ce lait, si l'on veut éviter des accidents mortels par perforation du tube digestif. *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie...*, Nysten, 1855, p. 1091. Si les propriétés vermifuges du lait de papaye, n'ont pu être, alors, vérifiées en Europe, les travaux de Wurtz et Bouchut ont permis de confirmer l'action eupeptique de ce suc et de la rapporter à la présence de la papaïne, une substance voisine de la pepsine. C'est la papaïne que l'on utilise seule dans le traitement de la dyspepsie et des maladies chroniques des voies digestives, au lieu et place de la pepsine animale. *Nouveau dictionnaire de médecine, de chirurgie pratique...* Jaccoud, 1864-86, p. 410.

<sup>943</sup> Les directeurs croyaient savoir que, les deux noyaux de pêche, laissés, à Panon, dit l'Europe, par le *Saint-Louis* qui revenait du Pérou, avaient repris et poussé. *R. T., t. 5., Mémoire sur l'Île Bourbon adressé par la Compagnie des Indes au gouverneur Parat, le 17 février 1711*, p. 208-209. Comme « le coton, les oranges et les citrons sont en abondance [...] il y en a même toute l'année, qui se perdent sous les arbres, les habitants n'en font presque aucun usage », note Boucher, qui distingue les oranges douces, importées il y a quelques années et qu'il faut émonder et dont les fruits se récoltent en juin et juillet, des oranges « aigres » ou « bastardes ». Les citrons doux et aigres y sont également abondants « en tous temps, et des plus beaux qui soient au monde ». Les pamplemousses y viennent « d'elles mêmes », en abondance et « sans soin ». Douces ou amères, note Boucher, elles seraient parfaitement bonnes pour faire les confitures, car leur peau est moins épaisse que les limes que Pierre Hibon entretient depuis quelques années. Boucher, Antoine Desforges (J. Barassin). *Mémoire pour servir à la connaissance de chacun des habitants de l'Île de Bourbon...*, p. 195-205.

<sup>944</sup> En 1711, les directeurs pensaient que le giroflier, dont le subrécargue d'un vaisseau hollandais avait fait présent, à un habitant de Sainte-Suzanne, le sieur Julien Dalleau, dit La Rose, avait été arraché et mis en pièces par un autre hollandais soucieux de conserver à sa nation le monopole de cette drogue. Ils chargeaient Parat de les tenir informés du fait. *R. T., t. 5., Mémoire sur l'Île Bourbon adressé par la Compagnie des Indes au gouverneur Parat, le 17 février 1711*, p. 208-209.

<sup>945</sup> Exception faite de l'oseille, du cerfeuil, du pourpier, du persil et de la chicorée, les graines des autres légumes s'adaptaient difficilement au climat de l'île. *R. T., t. 5., Mémoire sur l'Île Bourbon adressé par la Compagnie des Indes au gouverneur Parat, le 17 février 1711*, p. 208-209. La chicorée « est aussi belle et aussi blanche qu'en France ». « Dans les montagnes, indique en note Foucherole, il croît de l'oseille qu'on dit sauvage dont la feuille est longue comme le bras et large de proportion, bonne comme l'oseille cultivée » Boucher, Antoine Desforges (J. Barassin). *Mémoire pour servir à la connaissance de chacun des habitants de l'Île de Bourbon...*, p. 195-205. Le pourpier est un remède humectant et rafraîchissant. *Lemery*, t. 1, p. 2.

<sup>946</sup> « On la crue pectorale et sudorifique, astringente et vulnérable, diurétique et désobstruante. Le fait est, note Gubler, qu'elle ne produit aucun effet physiologique notable ». Gubler. *Codex*.

<sup>947</sup> Sirop dont les propriétés béchiques et expectorantes pourraient avantageusement être comparées à celles de sirop de capilaire provenant du Canada ou de Montpellier. Yannick Romieux. *De la hune au Mortier*. ACL., 1986, p. 418.

<sup>948</sup> Pariétaire, *Parietaria Officinales* (Urticacées), herbe émolliente, adoucissante, rafraîchissante, diurétique. Utilisée dans les maladies inflammatoires, l'hydropisie, les affections catarrhales des voies urinaires, la gravelle. Gubler. *Codex*.

<sup>949</sup> Morelle, *Solanum nigrum* (solanacées), portée par les Européens dans l'Inde, Java, île de France, Brésil. Utilisée depuis la plus haute antiquité comme aliment. Se mange encore à l'île de France, Bourbon et aux

prescrites sous forme de lavements, Boucher signalait, enfin, en 1711, la présence des « pois d'ancre », apportés par le *Saint-Louis*, en 1708, « très bons pour la dysenterie car [...] fort astringents mais nullement bons à manger »<sup>950</sup>, et celle du ricin, le « tantan » des malgaches, dont la graine donnait l'huile de Palma Christi, utile pour réduire les nodules ou duretés et bonne pour apaiser les douleurs rhumatismales<sup>951</sup>.

C'est ainsi qu'en 1738, Bourbon demandait, « à condition que ces remèdes composés de simples ne soient pas chers », l'envoi de 1 500 paquets d'une poudre fébrifuge dont de Lanux et Juppin l'aîné avaient éprouvé l'efficacité : cinq prises de cette préparation avaient suffi pour les guérir d'une fièvre intermittente. La même année, Bourbon pensa avoir trouvé, dans les pilules de M. Petit, le remède efficace contre les maladies vénériennes : Dumont en avait pris avec succès, pendant six semaines, accompagnées d'un « topique » connu par un particulier de cette île, pour soigner « des dartres monstrueuses et invétérées » qui l'incommodaient depuis seize à dix-sept ans. La cure complète nécessitait quelques 500 de ses pilules et la Compagnie conseillait d'en poursuivre l'épreuve pour soigner les maux vénériens, mais à condition qu'elles ne soient pas chères. Pour les soins aux esclaves il vaudrait beaucoup mieux s'en tenir « à l'usage ordinaire de la panacée qui est dans ce pays un remède immanquable que les noirs soutiennent assez bien, et dans lequel par conséquent ils [étaient] peu à périr »<sup>952</sup>. En mars 1741, les directeurs faisaient savoir, au Conseil supérieur de Bourbon, que la Compagnie leur expédiait bien des milliers de pilules de Charas mais s'excusait de ne pouvoir envoyer ni la poudre fébrifuge ni les pilules « de Petit »<sup>953</sup>.

L'analyse des inventaires après décès montre que si l'on rencontre couramment chez les particuliers la « seringue à clystère avec sa canule »<sup>954</sup>, peu d'entre eux ont une pharmacie bien fournie : on trouve « deux pots d'apothicaires de faïence » chez Anne Case, « huit livres de rhubarbe » chez Françoise Cadet, veuve Madiran ; des « juleps », trois restes de thériaque dans trois petits pots; chez Parny. Les habitants les plus aisés, comme la veuve Legoïc Destourelles, à la Ravine d'Abord, font venir directement de France un

---

Antilles sous le nom de « brèdes ». Sa décoction est calmante, antispasmodique, elle s'emploie en lotion sur les parties enflammées ou douloureuses, en lavements, en injections vaginales. L'herbe écrasée sert aussi en cataplasmes. Gubler. *Codex*.

<sup>950</sup> Secs et réduits en poudre puis mêlés à quelques autres drogues acides, ces pois, appelés « pois d'ancre » formaient la plus belle encre du monde. Boucher, Antoine Desforges (J. Barassin). *Mémoire pour servir à la connaissance de chacun des habitants de l'île de Bourbon...*, p. 195-205.

<sup>951</sup> Boucher. *Mémoire d'Observations...* art. 71. *Remarques*. Cité par J. Barassin. *La vie quotidienne des colons de l'île Bourbon...*, p. 243. La semence du Ricin, *Ricinus Communis* ou Palma Christi des Anglais, possède d'énergiques vertus purgatives : une purge, trois ou quatre donnent lieu à une véritable attaque cholérique et peuvent mettre la vie d'un homme en péril. Les applications de feuilles de ricin sur les mamelles ont des propriétés emménagogues. L'huile de ricin est un excellent purgatif. Gubler. *Codex*.

<sup>952</sup> Correspondance. t. III, Second fascicule, p. 72-73. *A l'île de Bourbon, le 24 février 1738*.

<sup>953</sup> ADR. C° 86. *Paris, le 25 mars 1741. Les Directeurs de la Compagnie des Indes au Conseil Supérieur de Bourbon*. Les pilules de Charas composées de rhubarbe choisie, trochisque d'Alhandal, diagrède, mercure sublimé doux, térébenthine de Venise, étaient destinées à purger dans les maladies vénériennes, les rhumatismes, les obstructions, les écrouelles. *Lémercy*, p. 536.

<sup>954</sup> ADR. 3/E/43. *Succession de feu Lelièvre, 17 octobre 1757, f° 6 r°*.

coffre de médicaments<sup>955</sup>. Les pharmacies les mieux fournies se rencontrent chez les chirurgiens comme Macé et Foissard qui contiennent de nombreuses drogues. On y trouve les plantes officinales, les minéraux et autres produits du temps utilisés pour confectionner les principaux remèdes de l'époque administrés en masticatoires, lavements et clystères, suppositoires, pessaires, embrocations, lotions, mucilages, collyres, cataplasmes, juleps, poudres, onguents, élixirs, préparations, etc. :

- Les purgatifs : l'agaric qui raréfie et dissout la pituite, la casse, la rhubarbe pour purger la bile ; le séné, l'ellébore pour dissoudre l'humeur tritaireuse (sic) (les calculs), le jalap, l'iris nostra, pour ouvrir les vaisseaux sympathiques.
- Les émétiques et vomitifs : le tartre émétique, le vitriol.
- Les sudorifiques : la squine, la salsepareille, le gayac, les sels volatils.
- Les diurétiques ou apéritifs : le cristal minéral, l'esprit de sel.
- Les échauffants : l'absinthe, la cannelle.
- Les rafraîchissants : gomme arabique, esprit de vitriol, soufre.
- Les dessiccateurs : salsepareille, squine, gayac, litharge, pierre calaminaire, yeux d'écrevisses, corail, vitriol, alun calciné, teintures d'aloès, de myrrhe et autres vulnéraires.
- Les émollients : semence de lin, guimauve, séné, pariétaire, lys.
- Les condensants<sup>956</sup> : le plomb.
- Les assoupissants : le pavot, l'opium.
- Les resserrants :
  - qui absorbent l'humeur âcre qui cause « le cours de ventre » : corail, perles, yeux d'écrevisses, terre sigillée.
  - qui excitent la sueur : squine, salsepareille, antimoine.
  - les purgatifs : les bèozard<sup>957</sup>. L'ipécacuanha, la rhubarbe, les myrobolans, les tamarins ;

<sup>955</sup> ADR. C° 2794, f° 99 r° à 100 v°. *Inventaire après décès de feu Anne Case, veuve Launay, 10 mai 1723*. ADR. 3/E/47. *Inventaire après décès des biens de Françoise Cadet, veuve Madiran, 21 septembre 1757*. ADR. 3/E/2. *Inventaire de chez feu Mr. Parny, 3 octobre 1729*. La thériaque du grec « thériaque », de « thérion », bête sauvage, était un électuaire riche en opium. On considérait ce médicament comme spécifique contre le venin de serpents. J. Barassin. *La vie quotidienne...*, p. 241. La Thériaque, « à cause de la vipère qui en est la base, note Lémery, est une espèce d'opiacé ou antidote fameux de grande composition. La dose en est depuis un scrupule jusqu'à une drachme. Andromachus en est l'auteur ». Nicolas Lémery. *Pharmacopée universelle...*, 5<sup>e</sup> éd., Paris, 1764, t. 1, p. 50. « La quantité considérable d'opium qui entre dans cette composition, reconnaît le chirurgien Moïse Charas, est cause qu'on reconnaît sensiblement ses effets anodins, incassants et même somnifères, principalement lorsqu'elle est récente ». La thériaque est fort estimée, entre autre, pour le soulagement « des paralysies, léthargies, épilepsies, convulsions, et toutes les maladies froides du cerveau. Elle est fort propre contre les faiblesses et les dévoiements de l'estomac et des intestins, contre les diarrhées, le choléra morbus, la dysenterie, lientérie et toutes les coliques, item contre les fièvres d'accès et particulièrement la quarte, contre les vers, contre toutes sortes de poisons et de venin, la peste, la petite vérole, la rougeole et toutes les maladies épidémiques. De même contre les morsures de chiens enragés et toute sortes d'animaux venimeux. Contre les insomnies et les tranchées des petits enfants. Contre les passions hystériques, l'icticité et une infinie d'autres affections ». Moïse Charas : *Pharmacie galénique Spagyrique de ...*, Lyon, 1667. Cité par Laurent Tailhade. *De Célémène à Diafoirus...*, Paris, 1913, p. 73-74. En 1754, la Compagnie vendait la livre poids de ce médicament 12 livres, deux sous son prix coûtant. AN. Col. C/3/10, f° 183 v°. *A Saint-Denis, île de Bourbon, le 23 janvier 1754*. Dettes passives : « à Mr. Moizet, apotiquer (sic) à Saint-Malo, pour coffre de médicaments... 720 livres ». ADR. 3/E/47. *Succession Françoise Capel Legoïc Destourelles, à la Rivière d'Abord, 13 mars 1756*.

<sup>956</sup> Sudorifiques qui figent et dessèchent par le froid qu'ils communiquent à la partie malade.

<sup>957</sup> Seule la poudre émétique simple, note le chirurgien Moïse Charas, en 1667, mérite le nom de bèozard animal. Le bèozard menerae est une poudre émétique. « Un beurre ou huile glaciale d'étain [...], qu'on nomme [...] bèozard de Jupiter est un remède spécifique contre les maladies de la matrice. Il est sudorifique

- Les diurétiques : la racine de fraisiers.
- Les digestifs : gommés.
- Les résolutifs :
  - Qui ouvrent les pores : le mercure.
  - Qui ramollissent l'humeur : mucilage en cataplasmes.
  - Qui calment : plomb, marcassite.
- Les résolutifs : pierre à cautère, beurre d'antimoine.
- Les incrassants : racines d'althaea, gommés arabique, qui épaississent l'humeur.
- Les cordiaux ou cardiaques : confections d'alkermès et d'hyacinthe, poudre de vipère, cannelle, esprit de vitriol, sucs acides de citron ; fleurs cordiales comme œillets, roses ; eaux cordiales de chicorée, de chardons bénits, de mélisse ;
- Les ophtalmiques : les eaux de plantain, le sel de saturne, l'iris de Florence, le vitriol ;
- Les dentifrices : le corail, les roses rouges ;
- Les pectoraux ou béchiques
  - Contre l'asthme : les préparations de soufre, les fleurs de benjoin, les racines d'iris.
  - Contre la toux : le lait de tussilage, la réglisse, la racine d'Althaea ; les eaux anti-pleurétiques de chardons bénits, de pavot rhaea ou coquelicot.
- Les stomatiques :
  - Qui favorisent la digestion : l'anis, la cannelle, l'absinthe.
  - Qui raffermissent comme astringents : confection d'Hyacinthe, mastic.
  - Qui adoucissent l'acidité : yeux d'écrevisses, perles, corail préparés ;
- Les hépatiques : la chicorée, la rhubarbe, l'aloès.
- Les hystériques (maladies de la matrice) : trochisques ou pilules de myrrhes, eau de cannelle, castor, esprit de vitriol, esprit de mitre dulcifié, laudanum.
- Les carminatifs, qui dissolvent la matière grossière qui retenait les vents dans le corps : l'anis, la camomille, la cannelle.
- Les herbes vulnérables : l'aigremoine, les capillaires<sup>958</sup>.
- Les anti-scorbutiques : le cresson.
- Contre les convulsions : la thériaque, les sels volatils, les pilules d'agaric.

En octobre 1736, la Compagnie fixa à 1 000 livres les appointements annuels de Caillou, chirurgien major au quartier de Saint-Denis, et de son confrère Nicolas Prévost, au quartier de Saint-Paul. L'apothicaire et second chirurgien, Travail, chargé de la fabrication de la totalité des remèdes à Saint-Paul, percevrait 600 livres d'appointements. La veuve Vitry, directrice de l'hôpital recevait, elle, 400 livres. L'infirmier de l'hôpital de Saint-Denis toucherait 200 livres. A Sainte-Suzanne, Maquaire était crédité de 600 livres<sup>959</sup>.

---

aussi et fort propre dans les fièvres malignes. Item dans les maux vénériens lorsqu'on en veut rendre la malignité patente par des sueurs ». « L'huile de béozard a été, de tous temps, fort recommandée pour faire naître et croître les cheveux : on l'estime spécifique pour guérir la descente d'intestins ». Laurent Tailhade. *De Célémène à Diafoirus...*, Paris, 1913, p. 73-75.

<sup>958</sup> Lémery compte cinq capillaires qui, en sirop, sont bon pour la toux, les maladies de poitrine, les maux de la rate, et adoucissent la matrice après l'accouchement : l'adanthum noir ou commun, l'adanthum blanc, le capillaire de Montpellier, le polytrich, le cetérach ou scolopendre, le salvia vitae ou ruta muraria. Nicolas Lémery. *Pharmacopée universelle...*, 5<sup>e</sup> éd., Paris, 1764, t. 1, p. 185.

<sup>959</sup> ADR. C<sup>o</sup> 1623. *Etat général de la dépense à faire au comptoir de l'île de Bourbon... A Paris, le 30 octobre 1736... A Lorient, le 28 novembre 1736*. En 1735, le Conseil Supérieur tenait la veuve Vitry et sa mère « pour des personnes très entendues [et] beaucoup plus capables que les hommes du détail immense qu'exigent les attentions que l'on doit à des malades », et demandait à la Compagnie de fixer les gages et

En 1747, aux chirurgiens majors, engagés par ses soins en France, et à leur femme, la Compagnie accordait le passage gratuit à la table du capitaine ainsi que l'assurance d'être nourris, pansés et « médicamentés » pendant le voyage à l'aller comme au retour. Contre l'engagement de servir pendant l'espace de six ans sous les ordres du Conseil Supérieur de Bourbon, elle leur assurait mille livres d'appointements annuels (la piastre à 3 livres 12 sols) sur lesquels il serait fait une avance de 600 livres à Paris afin de se mettre en état de rejoindre le port d'embarquement. Le logement serait à la charge de la Compagnie qui leur accordait, en sus, une barrique de vin et un demi quart d'eau-de-vie au prix fixé par les employés. A l'expiration du contrat, à moins que le bénéficiaire ne convienne de renouveler son engagement pour trois ou six ans, on ne pourrait le retenir dans l'île, sous aucun prétexte<sup>960</sup>. Les habitants pouvaient également se regrouper pour engager à leurs frais un chirurgien. En 1742, Le Clos exerçait comme chirurgien au quartier de Saint-Benoît, au frais des habitants. L'année suivante, les habitants de Saint-Paul engageaient Laly, ci-devant chirurgien des vaisseaux de la Compagnie, avec promesse écrite de pourvoir à son logement, aux frais de sa traversée ainsi qu'à ses honoraires<sup>961</sup>.

Nous avons recueilli ici le nom de quelques uns de ces praticiens. Fin août 1729, trois personnes au moins soignaient les enfants et les esclaves de Gilles Dennemont dont les héritiers devaient 200 livres à Cayrefourg pour remèdes fournis aux enfants et noirs de la succession, 176 livres à Baret, pour médicaments fournis, et 6 livres 5 sols au sieur Girard : « *par lui employées pour le soulagement des noirs pendant leur maladie* »<sup>962</sup>. Le sieur Jean Antoine Dain, chirurgien major de la Compagnie des Indes à l'hôpital de Saint-Paul, y avait exercé son ministère « *avec exactitude et zèle* » durant plus de 13 ans, de 1729 à 1742 au moins, avant que d'être secondé par Lemoine appelé à exercer les fonctions de chirurgien major en second, pour ensuite devenir trois ans plus tard, chirurgien major au quartier de Sainte-Suzanne en remplacement de Voisin qui avait suivi l'escadre de La Bourdonnais, armée pour aller au secours de Pondichéry<sup>963</sup>. En 1743, à la suite d'une affaire qu'il avait eue avec du

---

appointements de ces dames économes de l'hôpital. Correspondance. t. II, p. 333-334. *A la Compagnie, 31 décembre 1735*. Une demoiselle Bernard était directrice de l'hôpital de Saint-Paul en 1742 et 1743. Correspondance. t. IV, p. 63, 121. *Extrait du registre des délibérations de la Compagnie des Indes du 26 juin 1742 et du 19 janvier 1743*.

<sup>960</sup> ADR. C° 934. *Paris, 12 janvier 1747. Engagement de Jean-Baptiste Marsat de la paroisse de Bersat, élection de Limoges... pour servir... en qualité de chirurgien major*.

<sup>961</sup> Correspondance. t. IV, p. 63. *Extrait du registre des délibérations de la Compagnie des Indes, du 26 juin 1742*. La Compagnie lui avait accordé le passage mais précisait « qu'elle n'attendait pas que cette dépense soit pour son compte en aucune façon ». Ibidem. p. 121. *Extrait du registre des délibérations de la Compagnie des Indes, du 19 janvier 1743*.

<sup>962</sup> Mémoires en date du 30 août. ADR. 3/E/2. *Inventaire des biens de la famille Gilles Dennemont, 20 août 1729*. Julien Baret de la Roussonnière, arrivé à Bourbon en 1724. Ricq. p. 83.

<sup>963</sup> ADR. C° 100. *Paris, le 9 avril 1745*. ADR. C° 935. *Saint-Denis, le 1<sup>er</sup> septembre 1742. Ordre de La Bourdonnais au sieur Lemoine...* ADR. C° 1668. *Ordre de paiement en faveur du sieur Voisin... Port-Louis, le 7 avril 1742*. ADR. C° 882, 923. *Levées de cadavre, 21 octobre 1750, 19 août 1764*. Jean Antoine Dain « ancien chirurgien major au quartier de Saint-Paul, + : 12 avril 1760, à 70 ans. ADR. GG. 17, n° 3038. Voir également : ADR. 3/E/44. *Succession Jean Antoine Dain, 17 mars 1760*. Voisin, chirurgien major de la Compagnie, âgé de trente ans environ, décède à Sainte-Suzanne, + : 2/3/1744. Son inventaire après décès contient une importante liste de drogues et d'instruments de chirurgie et son confrère Prévost est chargé de détailler et estimer les soixante-dix tomes de livres traitant de médecine et chirurgie que contient sa

Tertre, le chirurgien major de l'hôpital de Saint-Denis, Hélican Duclos, était remplacé par Caillou, réinstallé dans ses fonctions<sup>964</sup>. Crosnier exerce les fonctions de second chirurgien au quartier de Saint-Denis de 1742 à 1750 au moins. Il est à Sainte-Suzanne en 1755<sup>965</sup>. En 1744, on note les noms des chirurgiens Jean Guerin et Laly<sup>966</sup>. Pajot exerce à Saint-Denis, de 1753 à 1765 au moins. Il est remplacé par Gérard Lamy au décès de Louis Caillou<sup>967</sup>. Jean Dartenset (Dartensec), époux de Jeanne Mussard, chirurgien major, exerce à Sainte-Suzanne de 1753 à 1762 au moins<sup>968</sup>. On relève encore dans les années 1752-57, les noms de Jean Madiran, chirurgien arrivé en 1725, qui exerce de 1744 à 1757 au moins. Il soigne tantôt avec ses confrères Dain et Duvergebois et tantôt avec Bertrand Seguy Dolivier, arrivé en 1755, la famille d'Henry Mussard et la famille et les esclaves d'Alexis de Lesquelen<sup>969</sup>. On trouve encore, au milieu du siècle, les noms Joseph Courte, de Nicolas Mathurin Turaud, de Desjardins, de Lespinasse, ancien chirurgien de *La Paix*, chirurgien au service de la Compagnie, mort à Batavia, de Blaise Lardet, de Dureau de

---

bibliothèque, parmi lesquels on note cinq petits traités des maladies vénériennes et quelques volumes traitants des maladies des femmes grosse et de l'accouchement. CAOM., n° 1076, Jorres. *Inventaire. Feu Voisin, 10 et 14 mars 1744.*

<sup>964</sup> Correspondance. t. IV, p. 120. *Extrait du registre des délibérations de la Compagnie des Indes du 19 janvier 1743.*

<sup>965</sup> Jean Crosnier, fils de Michel Crosnier, domestique de M. Darsel sur le *Chasseur*, resté malade à Bourbon, le 15 octobre 1715 (ADR. C° 2794, f° 24 r°, du 30 septembre 1718), éprouve des difficultés à se faire payer des soins qu'il prodigue aux habitants comme aux esclaves. En 1746, il demande au Conseil que lui soient versées les sommes recueillies de l'encan des biens du défunt Alexandre Demailly, pour être payé des 113 livres 19 sols qui lui sont dues. CAOM., n° 1073. *Extrait des registres du greffe du Conseil Supérieur de Bourbon..., 12 février 1746.* L'inventaire des biens de la succession, dressé à l'occasion du décès de Antoinette Goureau, son épouse, contient un état de trente-huit particuliers « qui doivent, tant pour eux que pour leurs esclaves », dont le total s'élève à 1 964 livres. Ibidem., n° 151, Bellier. *Inventaire après décès de Madame Antoinette Goureau, épouse Crosnier..., 19 août 1757.* Correspondance. t. IV, p. 63. *Extrait du registre général des délibérations de la Compagnie des Indes, du 26 juin 1742.* ADR. C° 1669. *Saint-Denis, 16 décembre 1743. Ordre de payement en faveur du sieur Grosnier, chirurgien.* Il demande un dédommagement de 3 piastres par mois. ADR. C° 124. *Paris, le 17 mars 1750.* En 1755, Bouvet ordonne qu'il remplace Pajot successeur de Caillou, comme étant le plus ancien, alors que Brenier lui préfère Pajot qu'il juge plus capable. CAOM. Col. C/3/1/9. *Saint-Denis, Isle de Bourbon, le 19 décembre 1755, par le « Bristol ».*

<sup>966</sup> ADR. 3/E/41. *Inventaire et partage des biens de Simon Devau, 15 juin 1744.* Ibidem. *Succession Henry Mussard, 14 janvier 1744.*

<sup>967</sup> ADR. C° 886, 887, 888, 892. *Levées de cadavres : 28 février, 20, 26 avril, 28 juillet 1753, 14 mars 1765.* Louis Caillou de Menin (Belgique) était arrivé dans l'île en novembre 1720, sur le *Cooker* que Congdom avait envoyé à Bourbon pour se renseigner sur l'amnistie. Il décède le 16 septembre 1755, à Saint-Denis. On trouve dans la succession Destourelles une dette passive au profit de M. Caillou, « chirurgien major à Saint-Denis, pour pansements et médicaments fournis tant au dit Destourelles qu'à ses esclaves ». ADR. 3/E/11. *Succession Destourelles..., 2 mars et 15 mai 1748.* A. Lougnon. *L'île Bourbon pendant la régence...,* p. 166, note 23. Ricq. p. 387. En 1757, Gérard Lamy, chirurgien major de la Compagnie des Indes, achète de Christian Martin Alte, une case au quartier de Saint-Benoît, moyennant 600 piastres. CAOM., n° 1315, Leblanc. *Vente de case, Christian Martin Alte..., 22 janvier 1757.*

<sup>968</sup> Arrivé en 1747 (Ricq. p. 634) Jean Dartenset y épouse Jeanne Mussard. CAOM., n° 261, De Candos. Cm., *Jean Dartenset, Jeanne Mussard, 8 février 1749.* Le couple demeure à Saint-Benoît, et vend, en 1757, à Nicolas Prévost, chirurgien major de la Compagnie et Marie Justamond, son épouse, un terrain à la Rivière des Marsouins et onze esclaves. Ibidem., n° 150, Bellier. *Vente par Dartenset..., 24 mai 1757.* ADR. C° 910, 917, 919. *Levées de cadavres, 2 février 1759 ; 29 juin 1761 ; 28 juillet 1762.* CAOM., n° 139, Bellier. *Inventaire après décès de Jean Gauvin..., 19 juillet 1753.* En janvier 1760, la succession Geslin lui doit 19 livres 16 sols. Ibidem., n° 1318, Leblanc. *Inventaire. Marguerite Dalleau, veuve Geslin Etienne, 14 janvier 1760.*

<sup>969</sup> ADR. 3/E/41. *Succession Henry Mussard, 14 janvier 1744.* ADR. 3/E/42. *Succession Alexis de Lesquelen, 5 novembre 1755.* Ricq. p. 813, 1765, 2066.

Vaulcomte, des chirurgiens majors le Sauvage et Pierre Secondy, ainsi que celui d'un habitant créole : Julien Hoareau l'Etang<sup>970</sup> qu'il convient d'ajouter à celui de Pierre Noël fils, époux de Françoise Duvernay, que pour 1000 livres de pension par an la Compagnie avait placé en apprentissage de son métier de chirurgien chez le sieur Duvernay « un des plus habiles chirurgiens de Paris » et qui en 1743 dispensait ses soins à la famille et aux esclaves d'Etienne Touchard<sup>971</sup>.

Dans les années soixante, Jean-Marie Virieux, ancien chirurgien au service de la Compagnie, exerce son ministère au quartier de Saint-André où il s'est établi<sup>972</sup>. Arrivé dans l'île en 1760, son confrère Charles Giraud exerce ses talents à Saint-Paul. Sa bibliothèque est fournie de 38 volumes de livres reliés, signés par différents auteurs et traitant de la chirurgie, mais l'inventaire de sa trousse de chirurgien laisse songeur : les instruments de chirurgie, « tous mauvais », sont prisés 6 piastres et les arbitres font un même lot, estimé 17 piastres, de : 10 lancettes, 10 rasoirs et d'une caisse où il y a quelques tablettes de chocolat, 2 miroirs, 3 andouilles de tabac et 15 livres de sucre<sup>973</sup>. Les

---

<sup>970</sup> En 1756, la succession Jacques Grondin doit, au chirurgien Courte, 75 piastres. CAOM., n° 146, Bellier. *Inventaire et partage de la succession Jacques Grondin, Françoise Turpin, sa veuve, 9 août 1756*. Le même, chirurgien au quartier de Sainte-Marie, demeure à Saint-Benoît en 1758. Ibidem., n° 144, Bellier. *Vente. Morellet, officier des dragons, à Joseph Courte..., novembre 1758*. Turaud, chirurgien, arrivé en 1749 (ADR. C° 794) épouse, Marie Crosnier, le 25 novembre 1749, à Sainte-Marie (Ricq. p. 2783). En 1757, il vend à René Crosnier et Marie Esparon, son épouse, un terrain, situé au Trou, à Sainte-Marie, un emplacement à Sainte-Marie, dix-sept esclaves, ainsi que les meubles, effets, ustensiles et cochons. Ibidem., n° 151, Bellier. *Vente par Nicolas Mathurin Turaud..., 22 septembre 1757*. En 1757, on relève parmi les dettes passives de la succession Michel Lebègue, 54 livres 10 sols, dues à Desjardins, chirurgien, pour pansements et médicaments. Ibidem. n°1314, Leblanc. *Inventaire Michel Le Bègue, 1<sup>er</sup> mai 1757*. La même année, Lespinasse est en société avec Jean Grayelle, subrécargue, armateur du *Ruby*, demeurant à Chandernagor. Grayelle apporte à la dite société, une habitation caféière, à la Ravine Sèche, qui lui vient de sa mère, et que Lespinasse se charge « de faire valoir en bon père de famille ». Ibidem., n° 150 ; Bellier. *Société Jean Grayelle... Antoine Lespinasse..., 2 mai 1757*. La même année, la succession Bachelier déclare devoir, à Lespinasse, 150 piastres, pour des soins procurés, tant à François Bachelier qu'à ses noirs, et 40 piastres à Augustin Lamy, chirurgien. Ibidem., n° 1315, Leblanc. *Inventaire François Bachelier..., 25 novembre 1757*. ADR. 3/E/15. *Inventaire des malles appartenant au sieur Lespinasse..., 21 décembre 1763*. Pour Blaise Lardet et Dureau de Vaulcomte, voir : Ricq. p. 1512, 803 et ADR. 3/E/47. *Succession Françoise Capel Légoic Destourelles..., 13 mars 1755*. Pour Le Sauvage et Secondy, voir : ADR. C° 884, 896. *Levées de cadavres 26 avril 1752 et 8 octobre 1755*. Voir également CAOM., n° 263, De Candos. *Testament Julien Le Sauvage, chirurgien major au service de la Compagnie des Indes, 12 février 1751, et codicille du 29 avril 1751*. Julien Hoareau l'Etang, o : 28 mars 1728, à Saint-Paul, fils de Jean Hoareau, fils de Etienne, époux d'Ursule Payet. ADR. GG. 2, n° 1780. ADR. C° 897. *Levée de cadavre, 5 mars 1756*. Parmi les dettes passives de la succession Bertaut, on relève une facture de 73 livres 16 sols à payer à Hoareau l'Etang, chirurgien pour pansements et médicaments. ADR. 3/E/43. *Inventaire des effets de la veuve Jérémie Bertaut, 12 mai 1758*. Jérôme, soixante ans, esclave de Déjean, + : 22/9/1751, à Saint-Pierre, « que j'ai trouvé mort subitement, le jour précédent, après la visite du corps fait par le Sieur Hoareau, chirurgien, en présence du Sieur Lesport, greffier, et des Sieurs Louis Déjean, maître du défunt, et Perrier, à été inhumé [...] ». Gaulier.

<sup>971</sup> Correspondance. t. 1, p. 14. *Paris le 10 décembre 1725, Messieurs du Conseil Supérieur de l'Île de Bourbon*. Etienne Touchard reconnaît devoir à la veuve de feu Pierre Noël, + : 29 août 1742 à Saint-Paul (ADR. GG. 16, n° 1502), 100 piastres « pour les pansements et médicaments faits et fournis » par le défunt à lui-même, à sa femme, ses enfants et ses esclaves. ADR. 3/E/33. *Saint-Paul, le 16 mars 1743. Reconnaissance de dette par Etienne Touchard*.

<sup>972</sup> Arrivé en 1757 (Ricq. p. 2848), le jeune Virieux avait voulu épouser la veuve Lapeyre, Marguerite Droman. Ce à quoi s'était opposée Anne Guichard, veuve Droman, sa mère, au motif que « le jeune chirurgien [...] [voulait] se marier par intérêt avec une dame dont l'âge [était] disproportionné ». CAOM., n° 1315, Leblanc. *Déclaration de Anne Guichard veuve Patrice Dromanne, 29 octobre 1757, au Chaudron, Saint-Denis*. ADR. C° 918. *Levée de cadavre, 17 juillet 1762*.

<sup>973</sup> ADR. 3/E/45. *Succession Giraud..., 26 juin 1766*. Ricq. p. 1055.

hôpitaux ont été dotés d'un personnel médical, soignant et administratif plus nombreux. Des dons de particuliers concourent financièrement à leur fondation : des habitants comme Adam Jams, Augustin Panon constituent des rentes à leur profit, fondées sur des hypothèques de terrains et d'esclaves<sup>974</sup>, si bien que les hôpitaux de l'île finissent par être pourvus de capitaux relativement importants, au point que des particuliers, à l'exemple de Philippe Dachery, et le fils Sicre de Fontbrune sollicitent auprès d'eux des emprunts pour les employer à leurs affaires<sup>975</sup>.

L'hôpital de la Compagnie des Indes sis à Saint-Denis compte maintenant un premier, un second et un troisième chirurgien. Joseph Hippolyte Foissard y exerce les fonctions de chirurgien major jusqu'à son décès où il sera remplacé par Coquelan<sup>976</sup>, Le Comte le seconde avec Magré, le troisième chirurgien<sup>977</sup>. Le personnel administratif se renforce : on paye en 1758-59, 1 500 livres d'appointments annuels à la Dame Guichard, directrice de l'hôpital, 333 livres pour deux mois d'appointments à la Dame Charlemont, son homologue, et 600 livres pour l'année au sieur Laurent, l'écrivain de l'hôpital<sup>978</sup>. En 1768, le chirurgien major François Mottet travaille à l'hôpital de Saint-Paul<sup>979</sup>.

Les hôpitaux recrutent également des infirmiers. En 1738, Jean Gilles Ricard (Richard) dit la Rigueur, un soldat de la garnison sans doute, sert comme infirmier à l'hôpital de Saint-Paul<sup>980</sup>. Evnor Lucas y est employé dans les mêmes fonctions en 1749<sup>981</sup>, ainsi qu'un nommé Janetz en 1758<sup>982</sup>. Dans les années 1751-54, le sieur Léon est infirmier à l'hôpital de Sainte-Suzanne. Il

---

<sup>974</sup> ADR. C° 2794. *Donation par Adam Jams de 500 piastres pour la fondation d'un hôpital, 28 juillet 1725.* Augustin Panon constitue une rente annuelle de 568 livres 15 sols 10 deniers ½ au profit de l'hôpital de Saint-Paul par hypothèque de terrain à la Marre, au détroit, et de 120 esclaves, soit un capital de 11 375 livres 17 sols 6 deniers. ADR. 3/E/26. *Rente au profit de l'hôpital de Saint-Paul... 21 juin 1766.*

<sup>975</sup> Philippe Dachery, ancien procureur général du Roi du Conseil Supérieur de cette île, y demeurant à la Ravine des Chèvres, « doit aux hôpitaux de cette île [...] 2 000 Piastres d'Espagne pour prêt [...] pour employer à ses affaires particulières ». ADR. 3/E/33. *Dette contractée par Philippe Dachery auprès des Hôpitaux de Bourbon, 25 juillet 1739.* Ibidem. *Dette contractée par Sicre de Fontbrune fils, envers l'hôpital du quartier de Saint-Denis, 7 299 livres 7 sols 6 deniers, 3 avril 1754.*

<sup>976</sup> ADR. C° 914, 915. *Levées de cadavres, 5 janvier et 5 août 1760.* ADR. 232. *Paris, 15 février 1762.* Parmi les meubles et effets figurant dans l'inventaire de la succession Foissard, outre les deux esclaves mâles de 15 et 25 ans, Malabar et Malgache, estimés 250 piastres chacun, et une montre à boîte d'or, faite à Paris, par Auber, estimée 60 piastres, on relève 38 piastres ½ d'instruments de chirurgie et une pharmacie impressionnante de pas moins de 288 pots, bouteilles, petits sacs et flacons de diverses drogues et une bibliothèque de 63 volumes traitant de médecine et chirurgie. CAOM., n° 1320, Leblanc. *Inventaire de la succession Joseph Hippolyte Foissard, chirurgien major du quartier de Saint-Denis, 5 septembre 1761.*

<sup>977</sup> Joseph Lecomte. ADR. C° 924, 926. *Levées de cadavres, 26 février 1765 ; 20 mars 1766.* Plainte contre Jacques Fontaine père, assigné à lui payer 40 piastres pour traitements et médicaments faits et fournis à un noir du dit. ADR. C° 2528, f° 114 v. et 138 r. *Plainte en date du 10 mars 1756 et Arrêt du Conseil du 16 juin 1756.* Magré. ADR. C° 931. *Levée de cadavre, 18 mai 1767.*

<sup>978</sup> ADR. C° 1708. *Etat des appointments dus, du 1er juillet 1758, au 30 juin 1759.*

<sup>979</sup> François Mottet, parrain au b de François fils de Barbe, négresse libre, affranchie de Joseph Gonneau, b : 6/11/1768, GG. 8, Saint-Paul, n° 7683, Davelu.

<sup>980</sup> ADR. 3/E/33. *Obligation de Gilles Richard dit la Rigueur..., 27 juin 1738.* La même année, le Conseil accuse la Rigueur d'exercice illégal de la médecine ayant entraîné le décès d'un esclave. ADR. C° 2520, f° 76 r° et v°. *Procès criminel contre Jean-Gilles Ricard..., infirmier de l'hôpital de Saint-Paul, 24 février 1738.*

<sup>981</sup> ADR. 3/E/11. *Testament de François de la Barre, chef de cuisine sur le vaisseau du Roi « l'Arc-en-Ciel », 18 août 1749.*

<sup>982</sup> ADR. C° 938. *Levée de cadavre, 2 décembre 1758.*

passé ensuite à celui de Saint-Paul où il exerce jusqu'en 1763 au moins avec le sieur Favet<sup>983</sup>.

Parmi le personnel médical on peut compter les sages-femmes. Peu d'entre elles nous sont connues. Elles doivent, cependant, être présentes dans tous les quartiers. En 1713, Marie-Madeleine Dalleau et Jeanne Arnould officiaient à Saint-Denis et Sainte-Suzanne. Au quartier de Saint-Denis, Marie Duval, femme de Pierre Gestrau et Marguerite Lebrun, femme de Pierre Maillot, font office de matrones auprès de Julie Tarby que l'on soupçonne d'être enceinte des œuvres de Joseph Panon Lamare. A celui Saint-Pierre, Thérèse Damour ondoie de nombreux nouveau-nés de 1732 à 38, au moins<sup>984</sup>. Il faut citer enfin Marie Gachet, « *cafrine de la côte de Juda* », ancienne esclave de François Gachet, garde magasin général, affranchie en 1739, qui accouche Marie Elgar en 1768 et émarge encore à l'âge de 71 ans, comme « *sage-femme du Sénégal* », en compagnie de son fils et d'un esclave, aux recensements de 1775 et 1779<sup>985</sup>.

<sup>983</sup> ADR. C° 921. *Levée de cadavre, 23 septembre 1763*. ADR. C° 996. *Déclaration de Léon, infirmier, du décès de Suzanne, esclave malgache de François Garnier, à l'hôpital de Sainte-Suzanne, 10 février 1753*. ADR. C° 997. *Déclaration du sieur Léon, infirmier de l'hôpital de Saint-Paul, 15 février 1754*. Magon consent à ce que ses Noirs soient achetés par la Compagnie. C° 183. *Paris, le 20 décembre 1757*. Favet infirmier, parrain de Jacques fils de Monique, b : 10/2/1762, GG. 6, Saint-Paul, n° 6499.

<sup>984</sup> J. Barassin. *La vie quotidienne des colons de l'île Bourbon...*, p. 161. Marie Madeleine Dalleau, « obstetrix, au baptême de Pierre, fils de René Ribot et de Thérèse, o : 7/12/1713, ADR. GG. 1, Saint-Denis, f° 45 v°. La sage-femme Thérèse Damour, fille de Georges Damour et de la Malgache Marie Toute, veuve Antoine Pitou, est née à Saint-Denis, le 10/3/1680 (GG. 1, Saint-Paul, n° 92). Elle épouse Hervé Fontaine (1677-1729), le 3/10/1696 et décède le 28/4/1770, à Saint-Pierre (Ricq. p. 601). Sa présence dans cette fonction est attestée formellement, à Saint-Pierre, le 17 juin 1732, au baptême de Thérèse, fille de Catherine, esclave de Madame Traverse ; le 30/10/1735, au baptême de Louis, fils naturel de Rose, esclave de Charrier ; le 23 mai 1738, au baptême de Jean-Baptiste, fils de Georges et Monique, esclaves de Madame Dumesnil. Les mêmes registres signalent la présence d'une « sage-femme », le 30/9/1732, au baptême de Pierre, fils naturel de Pierre Mollet et de Geneviève Guichard ; le 13/1/1737, à la sépulture d'un enfant, mort en venant au monde, de Posé Hubert et de Gigot Marguerite ; le 8/7/1758, à la sépulture d'un noir, nouveau-né, esclave de Leichnig ; le 14/2/1760, à la sépulture d'un enfant, mort en venant au monde, de Joseph Smith et Marie Fontaine ; le 27/11/1760, au baptême de Elie, fils de Louis Payet et Geneviève Fontaine ; le 21/6/1761, à la sépulture d'un enfant de André Nativel ; le 28/4/1762, à la sépulture d'un enfant de Jacob Lauret, ondoyé et mort en venant au monde. On note également, le 20/9/1762, l'ondoïement par Thérèse Rivière, fille de Antoine Rivière et Catherine Hoareau (o : 29/10/1745, Ricq. p. 2433), de Louis Cyprien, fils de Jean Hoareau et Louise Pelletier, baptisé le 25 du même mois et an. ADR. GG. 1-1, Saint-Pierre, 1728-1771. Ces mêmes registres paroissiaux font souvent référence à la présence, auprès de la parturiente blanche comme esclave, de particuliers qui baptisent à la maison ou ondoient le nouveau né en danger de mort ou mort en venant au monde. Il peut s'agir d'un chirurgien : Madiran, Dureau, Villeneuve ; d'un habitant : Etienne Cadet, Etève Jacques, Lesport, Etienne Payet, André Nativel, Chamand ; d'un maître ou d'une maîtresse : Lefèvre, Catherine Hibon, fille naturelle de Geneviève Hibon et Jean-Baptiste Laval (Ricq. p. 1253), épouse Jean Payet (b : 16/9/1763, de Pierre, fils de Catherine, esclave malgache, ondoyé à la maison par Lefèvre, son maître ; b : 11/2/1735, de Louis, fils naturel de Marguerite, esclave de Jean Payet, baptisé par Catherine Hibon, son épouse) et même d'une esclave : le 17/10/1761, enfant noir, esclave de la veuve Lesport, mort en venant au monde, ondoyé par les soins de Babette, esclave de Leichnig. ADR. C° 2519, f° 16 r°-18 r°. *Arrêt entre Mr. le Procureur général et le sieur Panon La Mare. Du premier juillet 1733*.

<sup>985</sup> Pour Marie Gachet, voir : ADR. C° 1044. *Affranchissement de la nommée, Marie, Cafrine, esclave du sieur Gachet, 1er avril 1739*. ADR. C° 800 à 810. *Recensements de 1749 à 1765*. ADR. 1C. *Recensements de 1775 et 1779*. ADR. 2528. *Requête présentée par François Lécolier, au nom... de Marie Gachet, libre..., le 9 juillet 1757*. Voir également les registres paroissiaux de Saint-Denis et Sainte-Suzanne, où la présence de la dite est attestée de 1748 à 1769, au moins. ADR. GG. 8 à 17 et 25, Saint-Denis ; et pour Sainte-Suzanne, sépulture de Perrine fille de Fanchon, ondoyée par Marie Gachet, le 30 décembre 1750. ADR. 1/MI/21. Sépulture de l'enfant de Joseph Frédéric Dumesnil, époux de Marie Elgar : « J'ai donné la sépulture à un enfant du sieur Joseph Dumesnil, né le seize et mort tout de suite, après avoir été ondoyé par Marie, sage-femme ». Signé Teste, prêtre missionnaire. ADR. GG. 34, Saint-Denis.

Les habitants malades appelaient à leur chevet des gardes-malade. Ce pouvait être d'autres colons, des malabars libres ou engagés. Ils se faisaient également assister par quelques-uns de leurs esclaves fidèles que la liberté récompensait parfois. En 1729, la succession Pierre mollet devait 21 livres au nommé Massiot, habitant de Saint-Paul et au nommé Francisque, Malabar, « pour avoir aidé à soigner le défunt [Pierre Mollet] pendant sa maladie ». L'année suivante, la succession Hoareau Etienne créditait Mouta « Malabar et garde-malade » de 30 livres pour son salaire<sup>986</sup>.

Peu de doléances nous sont parvenues d'habitants ayant à se plaindre des services des chirurgiens. La plupart des chirurgiens majors sont compétents et informés, d'où leur habileté reconnue à soigner les plaies de justice<sup>987</sup>. Si la trousse du chirurgien Dain nous semble maigre : 2 paires de ciseaux, 3 bistouris, une lancette à abcès, une spatule d'argent, une aiguille à séton, une d'acier... , sa bibliothèque est des mieux fournies en ouvrages de médecine. On y trouvait en 1760 : *Le Traité des Maladies vénériennes* par Astruc<sup>988</sup>, en 4 tomes, prisés 9 livres ; le *Traité de la Médecine raisonnée* par Hoffmann<sup>989</sup>, en 9 volumes prisés 18 livres ; le *Traité des Maladies de la Peau en général* par Turner<sup>990</sup>, en 2 volumes, prisés 2 livres ; le *Dictionnaire Universel de Médecine*<sup>991</sup>, en 6 volumes, in octavo, prisés 120 livres ; le *Traité de la génération des rides* en 2 volumes, prisés 4 livres ; le *traité de la Chirurgie* en 4 volumes, prisés 8 livres ; le *Dictionnaire des Drogues*, par Nicolas Lemery, prisé 15 livres ; la *Pharmacie* de Lémery, prisé 15 livres<sup>992</sup> ; le *Rapport du chirurgien* en 2 volumes, prisés 3 livres ; *La Consultation de Médecine* en 4 volumes<sup>993</sup>. La bibliothèque de son confrère Voisin est plus fournie encore. On y trouve deux *traités d'anatomie*, un par Dionis<sup>994</sup> ; l'autre en cinq tomes par

<sup>986</sup> ADR. 3/E/2. *Inventaire des biens de Pierre Mollet, 31 janvier 1729*. Ibidem. *Succession Etienne Hoareau chez Ursule Payet, 16 janvier 1730*. Pour Massiot ou Antoine Michel Masseur, voir : Ricq. p. 1866.

<sup>987</sup> C'est ainsi que Raphaëlle, dite Farmonon, esclave malgache de Jacques Béda, nez et oreilles coupés, par décision de Justice, le 13 novembre 1710, est recensée le 10 janvier 1730, à l'âge de 50 ans, « sans nez et sans oreilles par justice ». ADR. 3/E/3. *Succession Anne Bellon, veuve Béda, 10 janvier 1730*. Rappelons également l'arrêt, du 31 juillet 1754, défendant aux chirurgiens de guérir « radicalement » la plaie faite pour couper le jarret aux noirs marrons. ADR. C° 6.

<sup>988</sup> Astruc, Jean (1684-1766). *De Morbis veneris*, Paris, 1736, 1 vol.in-4°, (trad. du latin par Jault, Augustin-François). *Traité des maladies vénériennes...*, Paris, 1740, 3 vol., in 12. Autres éditions en : 1755 (4 vol. in-12°), 1777. Dans cet ouvrage, Astruc soutient, entre autre, que la vérole provient de Saint-Domingue où elle est née « par la suite de l'âcreté de l'écoulement menstruel des femmes des pays chauds ». Ses pairs s'accordent à dire que « peu d'hommes ont joui d'une plus grande réputation » : premier possesseur (1711) de la chaire d'anatomie et médecine de l'Université de Toulouse, Astruc accepta, en 1729, la place de premier médecin que l'électeur de Saxe, roi de Pologne, lui proposait, à Dresde. L'année suivante, élevé au rang de Capitoul par la ville de Toulouse, il y enseignait l'anatomie. Nommé médecin du Roi, puis professeur au Collège de France, il était agrégé de la Faculté de Paris en 1743.

<sup>989</sup> Hoffmann, François (trad. par J. J. Brulier). *La médecine raisonnée*, Paris, 1738, t. 1.

<sup>990</sup> Turner, Daniel (trad. de l'anglais par Boyer de La Prébanderie, Pierre). *Traité des maladies de peau en général*. Paris, 1743, 2 vol., in-12.

<sup>991</sup> Robert, James (trad. de l'anglais de M. James par Mrs Diderot, Eidous et Toussaint...). *Dictionnaire universel de médecine, de chirurgie, de chymie, de botanique, d'anatomie, de pharmacie, d'histoire naturelle, etc...*, Paris, 1746-48., 6 vol, in-folio.

<sup>992</sup> Nicolas Lémery. *Pharmacopée universelle...*, 5<sup>e</sup> éd., Paris, 1764, t. 1.

<sup>993</sup> ADR. 3/E/43, f° 16. *Succession Jean Antoine Dain. Saint-Paul, 17 mars 1760 et jours suivants*.

<sup>994</sup> Il s'agit sans doute du meilleur traité d'anatomie qu'on eut, alors, en Europe, écrit par Pierre Dionis (chirurgien à Paris, (?-1718). *Anatomie de l'homme suivant la circulation du sang et les nouvelles*

Vimboin ; quatre *traités des maladies des os*, par Petit<sup>995</sup>, un *traité d'ostéologie* ; quatorze ouvrages de chirurgie dont cinq *traités d'opérations*, par Garangou, un *traité de chirurgie* par Jean Tago (Tagault)<sup>996</sup>, un autre par Fier-à-Bras, un autre par Christophe Glazer<sup>997</sup>, un autre par Vigier<sup>998</sup>, deux autres anonymes, un *Traité de la dissection raisonnée des muscles*, *L'Histoire anatomique* par du Rozent, un *Traité curieux de médecine et de chirurgie* ; trente et un autres volumes traitant de médecine : six tomes *D'abrégés de toute la médecine*, deux tomes traitant *Des maladies aiguës et chroniques*, par Tannery, cinq tomes écrits par Barbet (Barbette), médecin d'Amsterdam<sup>999</sup>, trois tomes traitant de différentes matières par de Joie, deux *Traités des maladies* par Elvicius (Helvétius)<sup>1000</sup>, un tome traitant de *L'explication des fièvres et de la gangrène*, par Caufapé<sup>1001</sup>, un *Abrégé d'économie du grand et du petit monde*, par Gaulle, chirurgien, relié en parchemin<sup>1002</sup>, cinq petits traités des maladies vénériennes. un traité des *Nouvelles découvertes en médecine*, par Marconnay<sup>1003</sup>, un *Cours de médecine*, par de Lanauche<sup>1004</sup>, *Le médecin et chirurgien des pauvres*<sup>1005</sup>, un *Traité de la peste*, par Rumilly<sup>1006</sup>, un *Traité de l'abrégé de Chauliac (Chauliac)*<sup>1007</sup>, un *Traité de médecine et de la goutte*, par Turquet<sup>1008</sup> ; deux ouvrages d'obstétrique : *Traité des maladies des femmes*

---

*découvertes*, Paris, 1690, in-8°. Rééditions, 1698, 1705, 1716 et traductions dont une, par un missionnaire jésuite, à l'usage des médecins chinois.

<sup>995</sup> Petit (Jean-Louis, 1674-1750). *Traité des maladies des os, dans lequel on a représenté les appareils et les machines qui conviennent à leur guérison*, Paris, 1723, 1735 ou 1748. Réédition de *L'art de guérir les maladies des os...*, Paris, 1705, in-12° du grand chirurgien Jean-Louis Petit (1674-1768), à sa mort, directeur de l'Académie royale de chirurgie.

<sup>996</sup> L'ouvrage de Jean Tagault (+ : 1545), *De chirurgica institutione, libri quinque*, Paris, 1543, in folio, plusieurs fois réédité : 1544, 47, 49, 55, 60, 67, 74, fut traduit en français à Lyon, 1580, in-8°.

<sup>997</sup> S'il s'agit bien d'un traité de chirurgie son auteur ne peut-être Christophe Glaser, apothicaire ordinaire de Louis XIV et du duc d'Orléans, mais de l'anatomiste suisse, Jean Henry Glaser (1629-1675).

<sup>998</sup> Les traités chirurgicaux de Jean Vigier, médecin de Castre, paraissent à Lyon, Genève, La Haye, de 1620 à 1659.

<sup>999</sup> Paul Barbette, médecin d'Amsterdam, connu pour un ouvrage intitulé *Pratique de chirurgie*.

<sup>1000</sup> Jean Adrien Helvétius est, dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, 1686, 1687, 1694, l'auteur de nombreuses monographies de quelques pages, contenant des « Instructions abrégées pour être distribuées à chaque malades » sur l'usage de différents remèdes : pilules d'alun dans les hémorragies, baume diurétique fait avec la racine de parera-brava, corail anodin dans le cours de ventre, collyre avec la pierre bleue, pilules purgatives ; la « manière de donner le quinquina aux pauvres pour les guérir de toutes sortes de fièvres intermittentes », etc. .

<sup>1001</sup> Anicet Caufapé. *Nouvelle explication des fièvres...* Toulouse, 1696, 2 vol., in-12°. Ce médecin de l'albigeois, se fit recevoir à Montpellier et pratiqua d'abord en France et passa ensuite en Angleterre où il termina ses jours.

<sup>1002</sup> Adrian Golles (chirurgien ordinaire de l'Hôtel Dieu de Dieppe). *Abrégé de l'économie du grand et petit monde, Rouen*, 1670, in-12°.

<sup>1003</sup> Thiers de Marconnay [médecin]. *Nouvelle découvertes en médecine...* Nouvelle édition, Paris, 1728, in-12°, 46 pp.

<sup>1004</sup> Guyon, Louis. Sieur de La Nauche. *Cours de médecine en Français...*, 4eme éd., Lyon, 1664, « parties, 1 vol. nombreuse rééditions en : 1671, 1673, 1678, 1683...

<sup>1005</sup> Dubé, Paul. *Le médecin des pauvres qui enseigne le moyen de guérir les maladies par les remèdes faciles à trouver dans le pais [...] – Le médecin des pauvres qui enseigne le moyen de guérir les maladies externes par les remèdes faciles à trouver [...]*, Paris, 1669, deux parties en vol., in-12°.

<sup>1006</sup> Gavet de Rumilly, Jacques. *Traité de la peste, ou conjectures physiques sur sa nature et ses causes...*, Lyon, 1722, in-12°, 346 pp.

<sup>1007</sup> Guy de Chauliac, fit ses études de médecine à Montpellier puis Bologne. Son ouvrage *Chirurgiae tractatus septem, cum antidotario*. Venise, 1470, plusieurs fois réédité, fut traduit en Français, Lyon, 1592, in-8°. Louis Verduc en donna un abrégé, Paris, 1693, in-12°; ibid. 1716 ; ibid. 1731.

<sup>1008</sup> Théodore Turquet de Mayerne, Genève 1573-Cehsea 1665.

*grosses*, par Maurisau (Mauriceau)<sup>1009</sup>, et *Traité d'accouchements*, par Jean ; six volumes traitant de pharmacie, parmi lesquels trois sont écrits par Lémery (Nicolas Lémery) : le *Cours de Chimie*, *Le Dictionnaire universel des drogues simples* et *La pharmacopée universelle*, et trois autres *pharmacopées* : la première de Bodron (Brice Bauderon)<sup>1010</sup>, la seconde de Duchesnes (Joseph Du Chesne, Sieur de la Violette)<sup>1011</sup>. La dernière de Jacques Silwig (Jacobi Sylvii, Jacques Sylvius)<sup>1012</sup> ; et quelques ouvrages divers : un tome d'*Aphorismes*, par Le Beau, *Les commentaires*, par André Natiol (Pierre André Matthiole)<sup>1013</sup>, un *Traité des plaisirs de tête*, par Discoden, médecin. Au total, relève Saint-Jorres, soixante-dix volumes, détaillés et estimés vingt piastres, par le chirurgien Prévost<sup>1014</sup>.

La plupart de ces praticiens étaient gens dévoués et disponibles. Leur impuissance à guérir venait de ce qu'ils étaient peu nombreux et disposaient de remèdes peu efficaces et en quantité insuffisante<sup>1015</sup>. Dans les cas les plus graves, on utilisait les opiacés sous forme d'huile obtenue des graines du pavot somnifère. Beaucoup de ces chirurgiens étaient des praticiens consciencieux : on n'en veut pour preuve que la facture des soins prodigués, du 28 avril 1763 au 12 septembre de l'année suivante, à De Mazade, par Grumiaux, chirurgien du quartier de Saint-Denis, dont le total s'élève à 252 livres 10 sols, pour 54 visites en 15 mois. Quelle que soit leur réputation, ils soignaient indifféremment maîtres et esclaves, comme le montrent les nombreuses factures contenues dans les actes notariés. Grumiaux qui, le 20 février 1764, saignait le bras du noir domestique de de Mazade, pratiquait la même opération sur son maître le lendemain<sup>1016</sup>. Lemoine, en mai 1759, présentait à la

<sup>1009</sup> Mauriceau, François. *Traité des maladies de femmes grosses et de celles qui sont accouchées...*, Paris, 1668, in-4°, 536 pp. Nombreuses autres éditions : 1675, 1681, 1694 ; 6<sup>ème</sup> en 1721 ; 7<sup>ème</sup> éd, en 1738-40. Habile chirurgien accoucheur de l'hôtel Dieu, il peut être considéré comme le premier chirurgien français dont les écrits portent l'empreinte d'un véritable accoucheur.

<sup>1010</sup> Brice Bauderon (v. 1539 – v. 1625). *Pharmacopée*, 1588. Rééditions : Lyon, 1596, in-16° ; 1603, 1607. Son fils, Gratien Bauderon (1583-1615), serait l'auteur de l'*Appendix ad pharmacopoeam* (14 pages) qui se trouve dans l'édition de 1618 de la *Pharmacopée* de son père.

<sup>1011</sup> Joseph Du Chesne, Sieur de la Violette, conseiller et médecin du Roy. *La pharmacopée des dogmatiques, réformée et enrichie de plusieurs remèdes excellents, choisi et tirez de l'art spagyrique...*, Paris, 1630, 767pp.

<sup>1012</sup> Dubois Jacques (1478-1555). *La pharmacopée qui est la manière de bien choisir et préparer les simples, et de bien faire les compositions, déparée en trois livres, par Jacques Sylvius, médecin de Paris, faite française par André Caille, docteur médecin*. Reproduction de l'édition de Lyon : Jacques Sylvius. *Pharmacopée, Jacobi Sylvii, medici libri tres*, 1574, Lyon, 1580.

<sup>1013</sup> Le principal ouvrage de Pierre-André Matthiole (Sienna, v. 1504-1577) est celui qui contient les commentaires en italien sur les six livres de Dioscoride, *Il dioscoride con li suoi discorsi, aggiuntovi il sesto libro de gli antidoti contra tutti il velini*, Venise, 1548, 1549, in-4°. Ouvrage traduit en latin, Venis, 1754, puis en Français par Antoine du Pinet, Lyon, 1561, in fol. Une multitude d'autres versions, en Allemand, Italien et Français paraissent ensuite, preuve de la pénurie où l'on était, alors, de bons ouvrages de botanique.

<sup>1014</sup> CAOM., n° 1076, Saint-Jorres. *Inventaire, feu Voisin. 10 au 14 mars 1744*.

<sup>1015</sup> En 1722, les différents remèdes dont disposait le personnel de la Compagnie tenaient dans un coffre contenant « pots, flacons, bouteilles » de différents médicaments, estimés à 217 livres 5 sols. ADR. C° 1888. *Inventaire... de tous les effets de la Compagnie des Indes à l'île de Bourbon. Du 18 au 30 mai 1722*.

<sup>1016</sup> Nicolas François Grumiaux, arrivé en 1763. Ricq. p. 1191. Henry Guillaume de Mazade, ancien Conseiller au Parlement de Paris, + : 7 février 1765, 47 ans environ, à Saint-Paul. ADR. GG. 17, n° 3541. 3/E/55. *Encan de Mazade, Conseiller, 8 avril 1765*.

Voir également dans les papiers Lucas, une recette de tisane à l'avoine et chicorée ; de potion cordiale au chardon béni (Cnicus benedictus), au sirop d'oeillet (sans doute huile d'oeillette obtenue à partir de graines du pavot somnifère), yeux d'écrevisse et à la cannelle ; de lavement à la feuille de mauve, guimauve, violette,

succession Laubépin la facture des soins qu'il avait prodigués aux esclaves de l'habitation : il avait, dans le courant de mai 1743, purgé la nommée Suzanne par les « grands remèdes » pour 72 livres. En juin, il avait pansé Jacques pour une fracture du bras droit avec une grande ecchymose et fourni l'attelle ainsi que l'eau de vie camphrée, pour 54 livres. En août, il avait traité une négresse malabare d'une dysenterie, l'avait saignée deux fois et purgée quatre fois pour lui donner par la suite « *une once d'opiate fort* », le tout pour 13 livres 12 sols<sup>1017</sup>. C'était, pour le propriétaire, en sus des journées de travail perdues<sup>1018</sup>, engager beaucoup de dépenses, pour des esclaves dont la valeur moyenne était de 300 livres la pièce d'Inde. Cependant, tous les soins aux esclaves n'étaient pas aussi onéreux. Dans l'inventaire des malles appartenant à Lespinasse, chirurgien au service de la Compagnie, associé à Jean Grayelle subrécargue et armateur du *Rubis*, on trouve un mémoire destiné au sieur Le Rat, en sa maison :

Le 16 octobre 1755 : saigné un noir, pour 1 livre 7 sols.

Le 17 : une médecine au même, pour une livre 16 sols

Le 19 : une médecine vermifuge, pour 2 livres 5 sols

Le 12 décembre : saigné une négresse, pour une livre 7 sols

Le 13 : une médecine à la même, pour une livre 16 sols (fig. 9.1)<sup>1019</sup>.

Certains d'entre eux, cependant, montraient quelques négligences à apporter leurs soins, non seulement à la population blanche, mais aussi et surtout aux noirs esclaves. C'est ce que dénonce en 1740, le frère Lebel, pour le quartier de Saint-Benoît. Il est vrai que les habitations y étaient isolées, les chirurgiens rares - le plus proche résidait au quartier de Sainte-Suzanne - et les communications très difficiles, surtout dans la saison des pluies :

*« Revenons au presbytère. C'est un Noir qui s'est blessé, ou bien dangereusement malade ; ou même une négresse qui juge à propos de faire son enfant et qui ne peut accoucher. C'est souvent la nuit et toujours dans des temps de pluies. Le chirurgien est à quatre lieues ; quel moyen de l'aller chercher ? Souvent il est embarrassé ailleurs ou il craint la pluie. Il vient quelquefois jusqu'au bord des rivières et s'en retourne et ne peut les passer. Il est vrai que si c'est pour le prêtre ou le frère qui soit malade, il fait plus d'efforts et risque d'avantage pour les secourir. Mais enfin c'est une négresse. Les femmes sont éloignées, peu savent la secourir ; celles qui le savent sont de l'autre côté des rivières et ne veulent pas se risquer ? Le prêtre et le frère sont fort embarrassés, ne pouvant donner aucun secours. Personne ne sent ces sortes d'inconvénients, que ceux qui y sont exposés. Je crois que nous aurions*

---

pariétaire ; de tisane contenant entre autre demi once de « cocorico » c'est à dire du pavot coquelicot (papaver Rhoëas) qui fait partie de fleurs pectorales. ADR. 3/E/46. *Papier Lucas contenant outre les recettes, une biographie concernant la naissance et la mise en nourrice de sa fille Thérèse née le 12 juillet 1715. s. d.*

<sup>1017</sup> ADR. 3/E/46. *Succession André Laubépin, Sainte-Suzanne, 24 mai 1759.*

<sup>1018</sup> En 1736, le Conseil condamne Déheaulme à payer à Louis Martin dix sols pour chaque journée de travail manquée par Angélique, l'esclave malgache qu'il lui a vendue, et ce « à compter du vingt-quatre mars dernier date qu'elle est entrée dans les grands remèdes, jusqu'au vingt mai aussi dernier qu'elle en est sortie, et depuis le onze [juin] qu'elle a été visitée, jusqu'au jour où la dite Angélique [ou] une autre négresse soit remise au dit Martin, et aux dépens, sauf au dit Sr. Déheaulme son recours vers le Sr. Prevost [...] ». ADR. C° 2519, f° 193 v°-194 r°. *Arrêt en faveur de Louis Martin contre le Sr. Deheaulme. Du vingt-sept juin 1736.*

<sup>1019</sup> ADR. 3/E/15. *Inventaire des malles appartenant au sieur Lespinasse..., 21 décembre 1763.*



A son arrivée dans l'île, Bellecombe dressait un constat amer du sous-développement dans lequel la Compagnie des Indes avait laissé Bourbon :

*« Cette colonie est en souffrance depuis vingt ans, écrit-il en 1767. Tout y est à faire généralement. Il n'y a point d'hôpital, point de casernes, point de marine, point de fortifications que quelques mauvaises batteries abandonnées. Tous les magasins à refaire ou à réparer, le gouvernement est en ruine. Je n'y ai trouvé que les quatre murs, encore sont-ils mauvais »*<sup>1023</sup>.

---

En juin 1738, pour avoir faussement accusé le Conseiller Joseph Brenier, de prévarication et de subornation de témoins, le Conseil condamne Nicolas Prévost à deux cents livres d'amende envers le Roi et aux dépens, le condamne en outre à tenir prison fermée pendant l'espace de deux années, après quoi il sera banni de cette île et de celle de France à perpétuité, à faire amende honorable en la Chambre du Conseil, audience publique tenante, et à deux mille livres de dommages et intérêts applicables par moitié à l'hôpital du quartier de Saint-Paul et à celui du quartier de Saint-Denis. ADR. C<sup>o</sup> 2520, f<sup>o</sup> 102 v<sup>o</sup>-103 r<sup>o</sup>. *Arrêt en première instance contre Prévôt, chirurgien. Du 12 juillet 1738.* Condamnation mise au néant en appel, puisque, à moins qu'il ne s'agisse d'un homonyme, de 1738 à 1740, la société Grignon et Sornay doit à Prévost 779 livres. Cf. note 900.

<sup>1023</sup>AN. Col. C/3/12. *Lettre au Ministre du 14 décembre 1767.* Cité par Cl. Wanquet. *Histoire d'une Révolution...*, p. 54.

## 9.2. La mortalité infantile.

Pour l'analyse de la mortalité infantile, nous avons étudié, au quartier de Saint-Paul, les générations 1731-40, 1741-50 et 1751-60, et relevé dans les registres paroissiaux de sépulture, après correction éventuelle des âges au décès, à l'aide des âges au baptêmes et des recensements, les décès par âges de 0 à 5 ans. En raison d'un enregistrement des décès d'enfants plus incomplet encore qu'à Saint-Paul, les décès d'enfants esclaves du quartier de Saint-Denis n'ont pu être exploités. Nous avons pu ainsi calculer les taux de mortalité néonatale et postnéo-natale<sup>1024</sup>. Le taux de mortalité infantile étant la somme de ces deux taux. Les données brutes se répartissent comme aux tableaux ci-dessous :

Génération	Naissances	0 mois	1-5 mois	6-11 mois	12-17 mois	18-23 mois	24 mois	30 mois	3 ans	4 ans	5 ans
1731-1740	889	100	31	17	29	13	26	3	10	11	10
1741-1750	1136	205	38	27	23	14	25	0	13	7	5
1751-1760	1046	218	33	21	15	9	17	2	10	7	3

Tableau 9-1 : Esclaves du quartier de Saint-Paul. Mortalité jusqu'à 5 ans, données brutes, générations 1731-40, 1741-50, 1751-60.

Les tables de mortalité jusqu'à 5 ans s'établissent ainsi :

1731-1740	Sx	Dx	1741-1750	Sx	Dx	1751-1760	Sx	Dx
0 mois	1000	112	0 mois	1000	180	0 mois	1000	208
1-5 mois	888	35	1-5 mois	820	33	1-5 mois	792	32
6-11 mois	853	19	6-11 mois	786	24	6-11 mois	760	20
12-17 mois	834	33	12-17 mois	762	20	12-17 mois	740	14
18-23 mois	801	15	18-23 mois	742	12	18-23 mois	726	9
24 mois	786	29	24 mois	730	22	24 mois	717	16
30 mois	757	3	30 mois	708	0	30 mois	701	2
3 ans	754	11	3 ans	708	11	3 ans	699	10
4 ans	742	12	4 ans	696	6	4 ans	689	7
5 ans	730	11	5 ans	690	4	5 ans	683	3

Tableau 9-2 : Esclaves du quartier de Saint-Paul. Table de mortalité jusqu'à 5 ans, générations 1731-40, 1741-50, 1751-60.

<sup>1024</sup> Le taux de mortalité néo-natale a été obtenu par le rapport des décès survenus entre 0 et 29 jours (et non 28 comme il est de règle), intervenus dans l'année, aux naissances vivantes de cette année. Le taux de mortalité postnéo-natale est le rapport des décès survenus entre le 30<sup>ème</sup> et le 365<sup>ème</sup> jour, au cours d'une année, aux naissances vivantes de cette année.

Les taux de mortalité infantiles s'établissent comme au tableau 9.4.

Génération	1731-1740	1741-1750	1751-1760
Taux de mortalité néo-natale (D 0-29)	112 p. 1000	180 p. 1000	208 p. 1000
Taux de mortalité postnéo-natale (D 30-365)	54 p. 1000	57 p. 1000	52 p. 1000
Taux de mortalité infantile (D 0-365)	166 p. 1000	237 p. 1000	260 p. 1000

Tableau 9-3 : Esclaves du quartier de Saint-Paul. Taux de mortalité infantile, néo et postnéo-natale générations 1731-40, 1741-50, 1751-60.

On remarquera le nombre important d'enfants qui meurent dans les premiers jours de leur naissance. Le tétanos « la crampe » frappe les nourrissons :

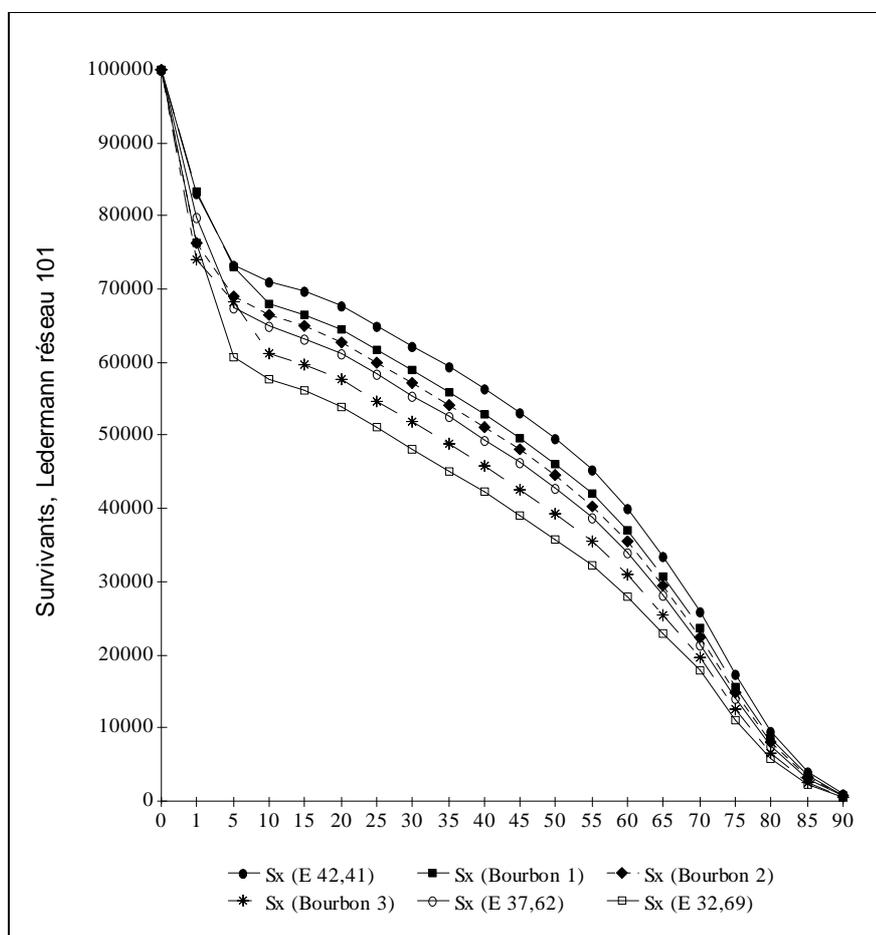
*« Parmi les maladies communes aux nouveau-nés, il en est une [...] plus funeste que toutes les autres : le trismus ou mal des mâchoires [...] Le défaut de soins, de propreté, de linge, de lotions tièdes après l'émission des urines, l'exposition au contact de l'air vif et humide, la non précaution de garantir l'intérieur de la case de toute influence extérieure ; l'administration par les matrones de préparations astringentes pour combattre ce qu'elles appellent des coliques vertes [...] : telles sont les causes sous l'influence desquelles se déclare presque toujours le trismus chez ces enfants »<sup>1025</sup>.*

La diarrhée du nourrisson, cette entérocolite grave, frappe également entre 6 mois et deux ans. Ces diarrhées sont toujours considérables parce que le travail quotidien auxquelles sont obligées de se livrer les mères les force à négliger leur enfant, les contraint à le confier à une esclave plus âgée. Souvent aussi on hâtera malheureusement le sevrage parce que le lait maternel est insuffisant, parce que, pour mettre plus rapidement la mère au travail, il sera plus commode de faire manger l'enfant. De là également les helminthiases au cours desquelles les malades rendent un grand nombre d'ascaris<sup>1026</sup>. Il ne faut pas négliger enfin l'influence de l'empirisme et des pratiques magiques. Il suffira du conseil d'une matrone pour que les soins les plus ahurissants soient immédiatement mis en œuvre et contrarient ceux du médecin<sup>1027</sup>.

<sup>1025</sup> Morizot (dr.). *Considérations historiques et médicales sur l'état de l'esclavage à l'île Bourbon*. p. 21. Rappelons qu'en 1933 encore, dans l'extrême sud malgache, le nouveau-né que pendant quelques jours on appellera un « terabao », comme le veau qui vient de naître, est lavé par l'eau que les assistants ont préalablement chauffée dans leur bouche. Tout objet de métal étant « fady », le cordon ombilical est coupé avec du bois ou tranché à l'aide d'un morceau de verre ; il est ensuite enterré avec le placenta dans un lieu sacré. Raymond Decary. *L'Androy*. p. 87-91.

<sup>1026</sup> De Lescouble décrit en 1813 l'ascaridiose qui frappe son fils Fortuné. Lundi 23 avril, « Fortuné a encore rendu un gros vers ». Mardi 24 avril, « J'ai donné ce matin le lait de papaille à Fortuné, il a rendu par morceau quatre vers. Je crois que ce sont les derniers. Il a eu de la fièvre toute la journée ». Le malade est traité au « lait de papaille (papayer) », au K/mès, à l'ypépca. Le 7 mai, il découvre au cou de son esclave Sidonie « un petit reste de vérole », qu'il se propose « de terminer par un traitement approprié ». De Lescouble (J.-B. Renoyal). *Journal d'un colon de l'île Bourbon*. t. 1, p. 120-127.

<sup>1027</sup> Dans l'androy, « l'enfant est sevré très tard, quelquefois vers l'âge de trois ans. Le jeune enfant est porté dans le dos de sa mère à califourchon soutenu dans un repli du « lamba ». « Dès qu'il est capable de marcher, il demeure au village pendant que sa mère va aux champs, jouant tout nu dans la poussière avec tout avec rien. Vers six ou sept ans, les garçons déjà s'amuse à lancer des baguettes sur des troncs d'arbres, entraînant pour le jet de la sagaie ; les filles, au même âge, s'occupent du feu et de la cuisine ; le soir, tous



**Figure 9-2 :** Bourbon. Esclaves survivants (Bourbon 1 à 3) comparés au réseau 101 des tables de Ledermann (Q 0-4 = 270 ; 330 ; 400 p. 1000).

ensemble [ils] rentrent les volailles au poulailler [...] enfin, vers dix ans, les garçons vont garder les bœufs au pâturage. Souvent à cet âge, ils quittent la case maternelle » ; ils y restent parfois un peu plus longtemps. En tout cas « lorsqu'ils peuvent subvenir seuls à leurs besoins, ils partent et vont se construire une habitation à l'extérieur ». Raymond Decary. *L'Androy*. p. 87-91. Sur le sevrage des enfants esclaves, voir supra : Le premier intervalle intergénéral. En septembre 1873, commentant la forte mortalité infantile de la ville, un médecin de la société médicale de Toulouse tient un même discours. A. Fine-Souriac. « Mortalité infantile et allaitement dans le Sud-Ouest de la France au XIX<sup>e</sup> siècle ». *La mortalité du Passé*, Annales de démographie Historique, CNRS., Mouton, 1978, p. 81-103.



Nonobstant un sous enregistrement important des décès, le niveau de mortalité infantile est élevé. Il est comparable à ceux relevés au XVII<sup>e</sup> siècle à Saint-Leu d'Amiens en 1765-1667 (184 p. 1000), Marly-le-Roi (207 p. 1000), Coulommiers (260 p. 1000), etc. ; ou encore à ceux proposés par Y Blayo, pour la période 1740-69, compris entre 284-288 p. 1000 pour les garçons et 238-242 p. 1000 pour les filles<sup>1028</sup>.

Nous avons tenté d'adapter par extrapolation les tables de mortalité calculées, au réseau 101 des tables de Ledermann établi par le calcul du quotient de mortalité de 0 à 5 ans pour 1000 individus des deux sexes. Pour la période 1731-1740 (Bourbon 1) la table la plus proche est celle où le quotient Q 0-4 = 270 p. 1000, pour une espérance de vie à la naissance de 42,41 ans. Pour les périodes 1741-1750 et 1751-60 (Bourbon 2 et 3), les tables encadrantes sont celles dont les quotients Q 0-4 = 330 et 400 p. 1000, pour une espérance de vie à la naissance de respectivement 37,62 et 32,51 ans. Il semble que les esclaves aient de 1741 à 1750 une espérance de vie à la naissance d'environ 35 ans.

### 9.3. Quotients de mortalité par âges et espérance de vie.

On utilisera les dénombrements d'esclaves effectués dans les quartiers sous le vent de 1714 à 1735 et les registres paroissiaux de sépultures correspondants de 1710 à 1741. A partir de 1741, les registres paroissiaux de sépultures du quartier de Saint-Denis, ne peuvent pas être utilement exploités<sup>1029</sup>.

Les tables de mortalité ont été dressées pour l'ensemble des esclaves. Leur analyse se doit d'être prudente, parce que nos calculs sont effectués sur de petits nombres, parce que les âges déclarés sont approximatif et que beaucoup de propriétaires ne recensent pas les enfants nés dans l'année ou du moins dans les mois qui précèdent le dénombrement de leurs esclaves. D'ailleurs, dans les successions partages, les nouveaux nés ne sont réellement pris en compte que dans la mesure où ils vivent plus de trois mois. Rappelons également que 10%

---

<sup>1028</sup> A. Fine-Souriac rappelle que les taux moyens varient entre 150 et 250 p. 1000 environ. A. Fine-Souriac. « Mortalité infantile et allaitement dans le Sud-Ouest de la France au XIX<sup>e</sup> siècle ». *La mortalité du Passé*, ... p. 81-103. Jacques Dupâquier. *La population française aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Puf. Q.S.J., 1979, p. 99.

<sup>1029</sup> A partir de cette date, les registres de Saint-Denis notent, sans indiquer l'âge du défunt, la sépulture des esclaves de la Compagnie, celle des captifs récemment débarqués, dont on ne peut retrouver l'âge. Trop de rédacteurs ne prennent souvent plus la peine de s'informer du nom, et/ou de l'âge du défunt, comme du nom de son maître. Ils notent au mieux : « jeune », « adulte », « noir », « négresse ». Contrairement à la méthode précédente où les âges au décès indéterminés ont été écartés, lorsque après avoir été complétés des données recueillies dans les recensements et les registres notariés, les registres paroissiaux n'indiquent exceptionnellement pas l'âge au décès, on procède de la façon suivante : les défunts signalés comme ayant reçu « l'extrême onction », ont été affectés dans le groupe 40-44 ans, ceux signalés « exécutés », dans la groupe 25-29 ans ; les « enfants » dans le groupe 0-4 ans ; les « petit esclaves » dans celui des 5-9 ans. De 1700 à 1729, les hommes et les femmes mariés, sont donnés respectivement pour âgés de 26 et 17 ans ; de 1730 à 1735, on leur donne 27 et 23 ans. Pour la méthode voir : L. Henry. *Techniques d'analyses...*, p. 151 à 156.

âges	1709	1710	1711	1712	1713	1714	1715	1716	1717	1718	1719	1720	1721	1722
0-4	1	2	5		3	2	8	6	5	9	3	4	8	5
5-9							1	1			2			
10-14							1							
15-19			1		1						2			
20-24		1		1	1					1		2	4	
25-29				2			1		5	1			1	
30-34									1	1	2	1	2	2
35-39			1				1						1	
40-44												1		1
45-49														1
50-54						1	1				1	1		2

âges	1723	1724	1725	1726	1727	1728	1729	1730	1731	1732	1733	1734	1735	1736
0-4	2	3	3	7	4	11	49	14	4	24	33	39	37	27
5-9	1	1				3	11	2	2	3	10	11	6	2
10-14		1	1	1			18	2		5	7	4	1	1
15-19	1	1	3	1	2		34	1	2	5	9	2	2	1
20-24			1	2	1	5	79	9	9	19	14	8	3	1
25-29	2	2		1	1	2	36	4		3	10	4	4	2
30-34	2		1		1	1	22	2	2	1	10	14	6	3
35-39				2			8	1		2	2	1	1	
40-44		2	1	3		1	12	1	3		3	2	5	2
45-49							2					1	2	1
50-54				1	1		9	1	3		2	1	1	

âges	1737	1738	1739	1740	1741
0-4	24	42	30	36	35
5-9	1	1	1	2	
10-14		4	2	1	
15-19	1			2	3
20-24	1		1	2	4
25-29	2	3	3	3	5
30-34	5	3	6	3	6
35-39		2	1	3	1
40-44	2	1	4	3	1
45-49		2			1
50-54	2	1		2	2

nota : pour 1729 : moins les décès relevés à Saint-Pierre, enregistrés sans âges (ADR., GG. 1-1).

Tableau 9-4 : Esclaves, nombre de décès par âges, dans les registres paroissiaux du quartier sous le vent.

âges	1730	1731	1732	1733	1734	1735	1736	1737	1738	1739	1740
0-4	6	9	4	3	7	7	1	7	6	3	1
5-9	1								1	1	
10-14	2			1	1	1	1	1	1	1	1
15-19	2	1		1	3	3	1		4		
20-24	1	4	4		1	4		2	1	2	5
25-29			1		3	1	1	4			2
30-34		1		2	1	2		2	4		8
35-39					1				1	1	
40-44	1		1	2	1				1		9
45-49		1		1	1				1		
50-54	1			1	1				1	1	

Tableau 9-5 : Esclaves. Nombre de décès par âges dans les registres paroissiaux du quartier de Saint-Denis.

au moins des baptêmes d'esclaves sont célébrés à quatre jours et plus de la naissance<sup>1030</sup>. Nonobstant le sous enregistrement des décès d'esclaves, des taux de mortalité infantile très élevés correspondent plus à un sous enregistrement des nouveaux nés qu'à un sous enregistrement des décès de nourrissons.

Les tables de Reed et Merell nous permettent d'obtenir les quotients de mortalité par âges de la population servile de la zone sous le vent<sup>1031</sup> :

âges	Population 1714	Décès 1709-1719	Taux annuels	aQx p. 1000	Population 1719	Décès 1715-1724	Taux annuels	aQx p. 1000
0-4	75	42	56	246	98	52	53,06	235
5-9	51	4	7,84	38	136	6	4,41	22
10-14	44	1	2,27	11	128	2	1,56	8
15-19	46	5	10,87	54	80	5	6,25	31
20-24	55	4	7,27	36	80	7	8,75	43
25-29	41	8	19,51	93	72,5	11	15,17	73
30-34	37	4	10,81	53	72,5	11	15,17	73
35-39	18	2	11,11	54	30,5	2	6,56	32
40-44	8	0	-	-	30,5	4	13,11	64
45-49	8	0	-	-	16	1	6,25	31
50-54	11	3	27,27	128	8,5	5	58,82	257

Tableau 9-6 : Esclaves du quartier sous le vent, 1714 et 1719. Calcul des quotients de mortalité.

<sup>1030</sup> « Comme dans les Noirs ci-dessus, l'une des négresses est enceinte, si l'enfant vient à bien et qu'il vive trois mois après l'accouchement, la dite Anne Caze sera obligée de rembourser aux dites Anne et Marguerite Launay, 13 écus et demi [...] ». ADR. C° 1791, f° 106 r° et v°. *Partage des biens de Gilles Launay, 8 février 1709*. Voir Supra : Ecart entre baptêmes et naissances.

<sup>1031</sup> A cet effet on utilise la table 2 de Reed et Merell qui permet le passage des taux aux quotients quinquennaux 5 Qx. In R. Pressat. *L'analyse démographique*. PUF., 2<sup>ème</sup> édition, p. 311-317.

Âges	Population 1722	Décès 1718-1727	Taux annuels	aQx p. 1000
0-4	108	47	43,52	197
5-9	113	4	3,54	17
10-14	187	3	1,60	8
15-19	106	10	9,43	46
20-24	106	11	10,38	51
25-29	97	8	8,25	40
30-34	97	12	12,37	60
35-39	40	3	7,50	42
40-44	40	8	20	95
45-49	22	1	4,55	22
50-54	8,75	6	68,57	293

Tableau 9-7 : Esclaves du quartier sous le vent, 1722, calcul des quotients de mortalité.

Âges	Population 1730 a	Décès 1726-1735	Taux annuels	aQx p. 1000	Population 1730 b	Décès 1726-1735	Taux annuels	aQx p. 1000
0-4	147	222	151,02	540	147	185,5	126,19	473
5-9	190	48	25,26	119	190	39,5	20,79	99
10-14	278	38	13,67	66	278	21	7,55	38
15-19	256	58	22,66	107	256	24,5	9,57	47
20-24	256	149	58,20	255	256	77	30,08	140
25-29	175	65	37,14	170	175	32	18,29	88
30-34	175	59	33,71	156	175	38,5	22	105
35-39	84,5	17	20,12	96	84,5	9,5	11,24	55
40-44	84,5	30	35,50	163	84,5	19	22,49	107
45-49	38	5	13,16	64	38	3	7,89	39
50-54	10,5	19	180,95	607	10,5	10,5	100	399

Tableau 9-8 : Esclaves du quartier sous le vent, 1730, calcul des quotients de mortalité (1730 a : sans les décès de Saint-Pierre. 1730 b : Les décès de 1729 remplacés par les décès des années encadrantes).

âges	Population Sous le vent 1735	Décès 1731-1740	Taux annuels	aQx p. 1000	Population St.-Denis 1735	Décès 1731-1740	Taux annuels	aQx p. 1000	aQx p. 1000 ensemble
0-4	415	296	71,33	303	273	48	17,58	84	223
5-9	241	39	16,18	78	167	2	1,20	6	48
10-14	487	25	5,13	25	212	8	3,77	19	23
15-19	470	24	5,11	25	185	13	7,03	34	28
20-24	470	58	12,34	35	218	23	10,55	51	57
25-29	382	34	8,90	44	233	11	4,72	23	36
30-34	382	53	13,87	67	197	21	10,66	52	62
35-39	154	12	7,79	35	89	3	3,37	17	30
40-44	154	25	16,23	78	125	14	11,20	55	68
45-49	79	6	7,59	37	38	4	10,53	51	42
50-54	42,5	12	28,24	132	42	4	9,52	46	91

Tableau 9-9 : Esclaves du quartier sous le vent et du quartier Saint-Denis, 1735. Calcul des quotients de mortalité.

âges	Population 1732	Décès 1727-1737	Taux annuels	aQx p. 1000	Population 1735	décès <sup>1032</sup> 1731-1740	Taux annuels	aQx p. 1000
0-4	111	35	31,53	119	141	38	27	126
5-9	109	2	1,83	9	116	3	2,6	14
10-14	112	2	1,79	9	106	1	0,9	4
15-19	69	4	5,80	29	91	3	3,3	16
20-24	67	2	2,99	15	68	3	4,4	22
25-29	57	3	5,16	26	56	3	5,4	26
30-34	54	6	11,11	54	48	6	12,5	61
35-39	45	3	6,67	33	50	3	6	29
40-44	28	3	10,71	52	33	4	12,1	59
45-49	15	1	6,67	33	25	2	8	39
50-54	13	3	23,8	113	13	4	30,8	144
55-59	9	2	22,22	106	10	3	30	140
60-64	5	2	40	182	7	3	42,9	194
65 et +	7	4	57,14	251	6	1	16,7	81

Tableau 9-10 : Blancs de la zone sous le vent, en 1732 et 1735. Calcul des quotients de mortalité.

Ce qui entraîne les survivants suivants, pour mille individus, pour les différentes tables de mortalité considérées.

âges	Table de 1714, quartier sous le vent			Table de 1719, quartier sous le vent			Table de 1722, quartier sous le vent		
	a Qx	1-a Qx	survivants	a Qx	1-a Qx	survivants	a Qx	1-a Qx	survivants
0	0,246	0,754	1000	0,235	0,765	1000	0,197	0,803	1000
5	0,038	0,962	754	0,022	0,978	765	0,017	0,983	803
10	0,011	0,989	725	0,008	0,992	748	0,008	0,992	789
15	0,054	0,946	717	0,031	0,969	742	0,046	0,954	783
20	0,036	0,964	679	0,043	0,957	719	0,051	0,949	747
25	0,093	0,907	654	0,073	0,927	688	0,04	0,960	709
30	0,053	0,977	593	0,073	0,927	638	0,06	0,940	681
35	0,054	0,946	562	0,032	0,968	591	0,042	0,958	640
40	-	-	-	0,064	0,936	573	0,095	0,905	613
45	-	-	-	0,031	0,969	536	0,022	0,978	555
50	0,128	0,872	532	0,0257	0,743	519	0,293	0,707	542

âges	Table de 1730 a, quartier sous le vent			Table de 1730 b, quartier sous le vent		
	a Qx	1-a Qx	survivants	a Qx	1-a Qx	survivants
0	0,540	0,460	1000	0,473	0,527	1000
5	0,119	0,881	460	0,099	0,901	527
10	0,066	0,934	405	0,038	0,962	475
15	0,107	0,893	379	0,047	0,953	457
20	0,255	0,745	338	0,140	0,860	435
25	0,170	0,830	252	0,088	0,912	374
30	0,156	0,844	209	0,105	0,895	341
35	0,096	0,904	176	0,055	0,945	306
40	0,163	0,837	159	0,107	0,893	289
45	0,064	0,936	133	0,030	0,970	258
50	0,607	0,393	125	0,399	0,601	248

<sup>1032</sup> Seuls les décès des habitants et de leurs enfants sont relevés. L'année 1737 est remplacée par 1741, celle de 1740 par 1742.

âges	Table de 1735, Quartier sous le vent			Table de 1735, quartier Saint-Denis			Table de 1735, Blancs de Saint-Paul		
	a Qx	1-a Qx	survivants	a Qx	1-a Qx	survivants	a Qx	1-a Qx	survivants
0	0,303	0,697	1000	0,084	0,916	1000	0,134	0,816	1000
5	0,078	0,922	697	0,006	0,994	916	0,013	0,987	866
10	0,025	0,975	643	0,019	0,981	911	0,005	0,995	855
15	0,025	0,975	627	0,034	0,966	893	0,017	0,983	850
20	0,058	0,942	611	0,051	0,949	863	0,067	0,933	836
25	0,044	0,956	575	0,023	0,977	819	0,083	0,917	780
30	0,067	0,933	550	0,052	0,948	800	0,194	0,806	715
35	0,035	0,965	513	0,017	0,983	758	0,057	0,943	576
40	0,078	0,922	495	0,055	0,945	746	0,090	0,910	544
45	0,037	0,963	457	0,051	0,949	705	0,039	0,961	495
50	0,132	0,868	440	0,046	0,954	669	0,154	0,846	475

Tableau 9-11 : Esclaves du quartier sous le vent et du quartier de Saint-Denis. Survivants pour 1000 individus, selon les tables de mortalité 1714, 1719, 1722, 1730 et 1735.

On recueille alors les différents résultats dans les tableaux ci dessous :

âge	Esclaves a Qx						
	Tables du quartier sous le vent						St-Denis
	1714	1719	1722	1730 a	1730 b	1735	1735
0	246	235	197	540	473	303	84
5	38	22	17	119	99	78	6
10	11	8	8	66	38	25	19
15	54	31	46	107	47	25	34
20	36	43	51	255	140	58	51
25	93	73	40	170	88	44	23
30	53	73	60	156	105	67	52
35	54	32	42	96	55	35	17
40	-[60]	64	95	163	107	78	55
45	-[80]	31	22	64	39	37	51
50	128	257	293	606	399	132	46

Tableau 9-12 : tables des quotients de mortalité, sexes réunis, en p. 1000.

âge	Blancs	Blancs	Européens <sup>1033</sup>		Esclaves Martinique <sup>1034</sup>	
	Sous le vent	Sous le vent et St.-Denis.	Tourouvre A	Tourouvre B	Gagneron	Papin de Lépine
	1735	1735	1670-1719	1720-1769	1766-1774	1782-1792
0	126	223	285	227	0	143
5	14	48	82	66	372	432
10	4	23	43	31	0	143
15	16	28	57	41	0	[160]
20	22	57	72	55	494	207

<sup>1033</sup> 1670-1719, période défavorable ; 1720-1769, période favorable. H. Charbonneau. *Tourouvre-au-Perche...*, p. 194

<sup>1034</sup> Habitation-caféyère (sic) Gagneron-Desvallons à la Martinique, années d'observation : 1766-1774, 63 esclaves observés. Habitation-caféyère Papin de l'Épine (ex. Gagneron Desvallons), 1782-1792, 84 esclaves observés. Myriam Cottias. *La famille antillaise du XVII<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècles...*, t. 2, p. 340.

âge	Blancs		Européens <sup>1033</sup>		Esclaves Martinique <sup>1034</sup>	
	Sous le vent	Blancs Sous le vent et St.-Denis.	Tourouvre A	Tourouvre B	Gagneron	Papin de Lépine
25	26	36	84	61	0	[210]
30	61	62	96	67	181	244
35	29	30	112	75	365	397
40	59	68	132	87	0	472
45	39	42	154	102	135	823
50	144	91	174	119	0	0

nota : [160] : extrapolation.

Tableau 9-13 : tables des quotients de mortalité, sexes réunis : comparaisons.

âge	Esclaves						s.l.v. et s.d
	quartier sous le vent						
	1714	1719	1722	1730 a	1730 b	1735	1735
0	33,41	34,63	36,41	14,60	20,10	29,93	27,7
5	39,14	40,11	40,23	26,12	32,72	37,73	38,33
10	35,59	35,96	35,88	24,36	31,04	35,70	36,17
15	30,97	31,23	31,16	20,90	27,16	31,55	31,96
20	27,58	27,15	27,54	18,10	23,38	37,32	27,84
25	23,51	23,24	23,88	18,46	21,80	23,82	24,37
30	20,67	19,89	19,76	16,73	18,64	19,82	10,16
35	16,69	16,26	15,86	14,37	15,53	16,07	16,34
40	12,50	11,72	11,46	10,60	11,30	11,54	11,77
45	7,50	7,35	7,39	7,19	7,36	7,32	7,34
50	7,50	7,35	7,50	7,50	7,50	7,50	2,61

Note : s.l.v. et s. d. = Quartiers sous le vent et Saint-Denis.

Tableau 9-14 : Tables d'espérance de vie, sexes réunis.

âge	Esclaves de Martinique		Blancs		Europe	
	Gagneron	Papin de Lépine	sous le vent		Tourouvre	Tourouvre
	1766-1774	1782-92	1727-1737	1731-1740	1670-1719	1720-1769
0	25	18	41,24	40,47	25,01	33,09
5	21	17	50,65	50,66	38,7	45
10	27	23	47,10	46,73	36,95	43,05
15	22	22	42,51	41,94	33,5	39,35
20	17	17	38,7	37,55	30,4	35,9
25	26	15	34,23	33,35	27,55	32,85
30	21	10	30,9	29,16	24,85	29,8
35	20	8	26,69	25,92	22,25	26,8
40	26	7	22,51	21,59	19,75	23,75
45	21	5	18,59	17,81	17,4	20,8
50	19	12	14,14	13,44	15,1	17,9
55	14	7	10,62	10,26	12,75	14,95
60	9	9	6,59	6,54	10,55	12,15

Tableau 9-15 : Tables d'espérance de vie, sexes réunis : comparaisons.

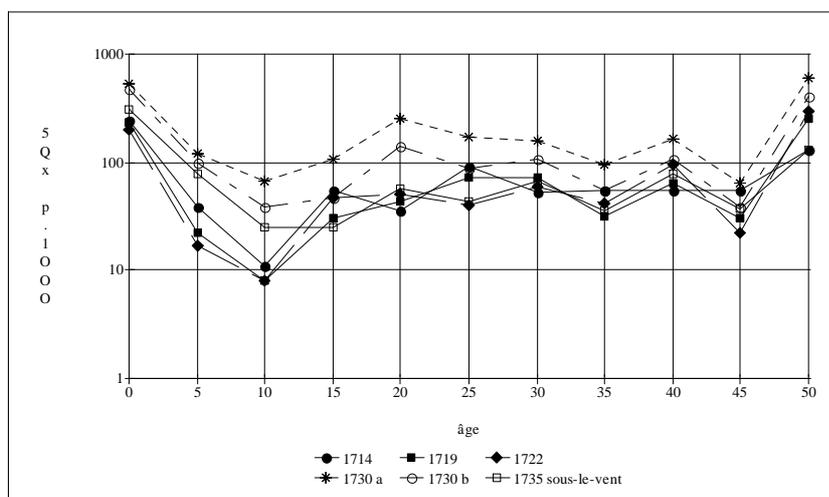


Figure 9-4 : Esclaves du quartier sous le vent. Quotients de mortalité de l'âge  $x$  à l'âge  $x+5$ , sexes réunis (échelle logarithmique).

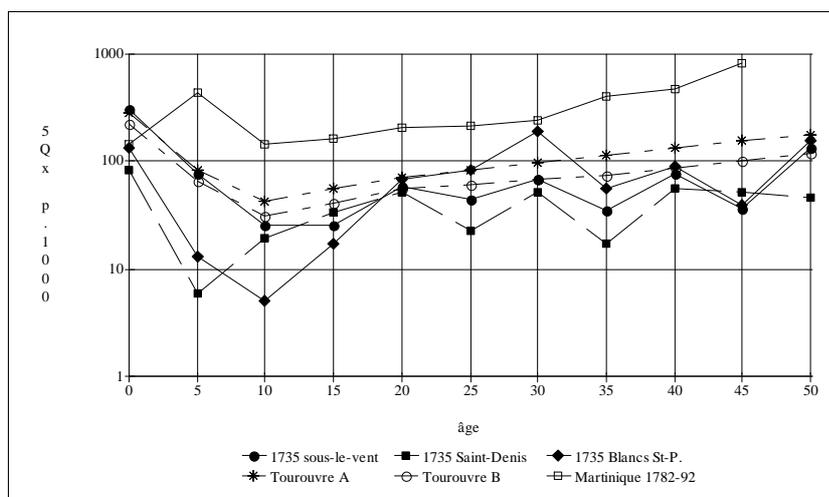


Figure 9-5 : Esclaves du quartier sous le vent et Saint-Denis et Blancs de Saint-Paul, 1735. Quotients de mortalité de l'âge  $x$  à l'âge  $x+5$ , sexes réunis. Comparaison avec les esclaves de l'habitation caféière Papin de l'Epine, 1782-1792 à la Martinique, les Blancs de Saint-Paul de La Réunion (1735), et la population de Tourouvre-au-Perche A : de 1670-1719, et B : de 1720-1769.

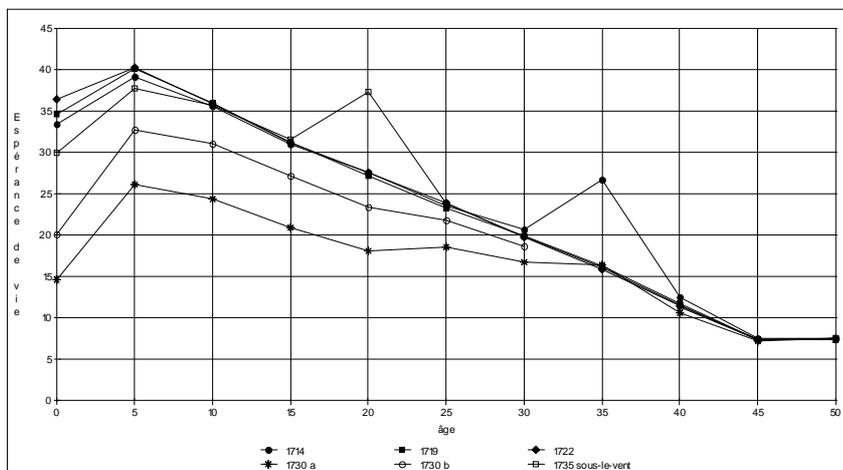


Figure 9-6 : Esclaves du quartier sous le vent. Variations de l'espérance de vie avec l'âge, sexes réunis.

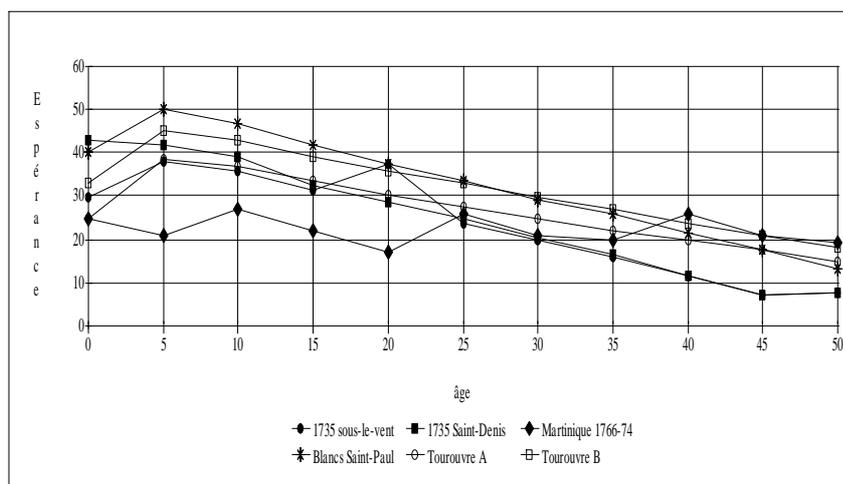


Figure 9-7 : Esclaves du quartier sous le vent et de Saint-Denis, 1735. Variations de l'espérance de vie avec l'âge, sexes réunis. Comparaison avec les esclaves de l'habitation caféière de Gagneron-Desvallons, 1766-1774 à la Martinique, les Blancs de Saint-Paul de La Réunion (1735), et la population de Tourouvre-au-Perche A : de 1670-1719, et B : de 1720-1769.

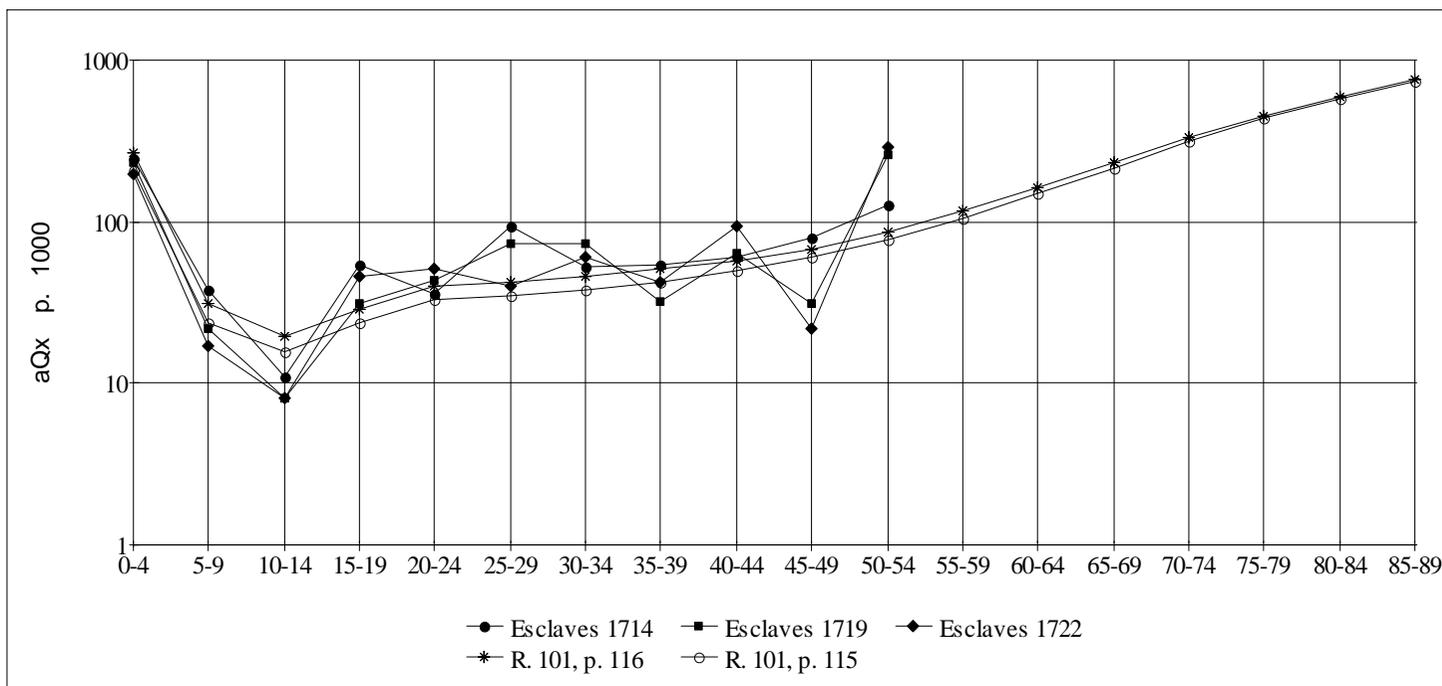


Figure 9-8 : Quotients de mortalité des esclaves de la zone sous le vent, en 1714, 1719, 1722 (échelle logarithmique). Comparaison avec le réseau 101 des tables de Lederman Q 0-4 = 210 et 270 p. 1000, p. 115 et 116.

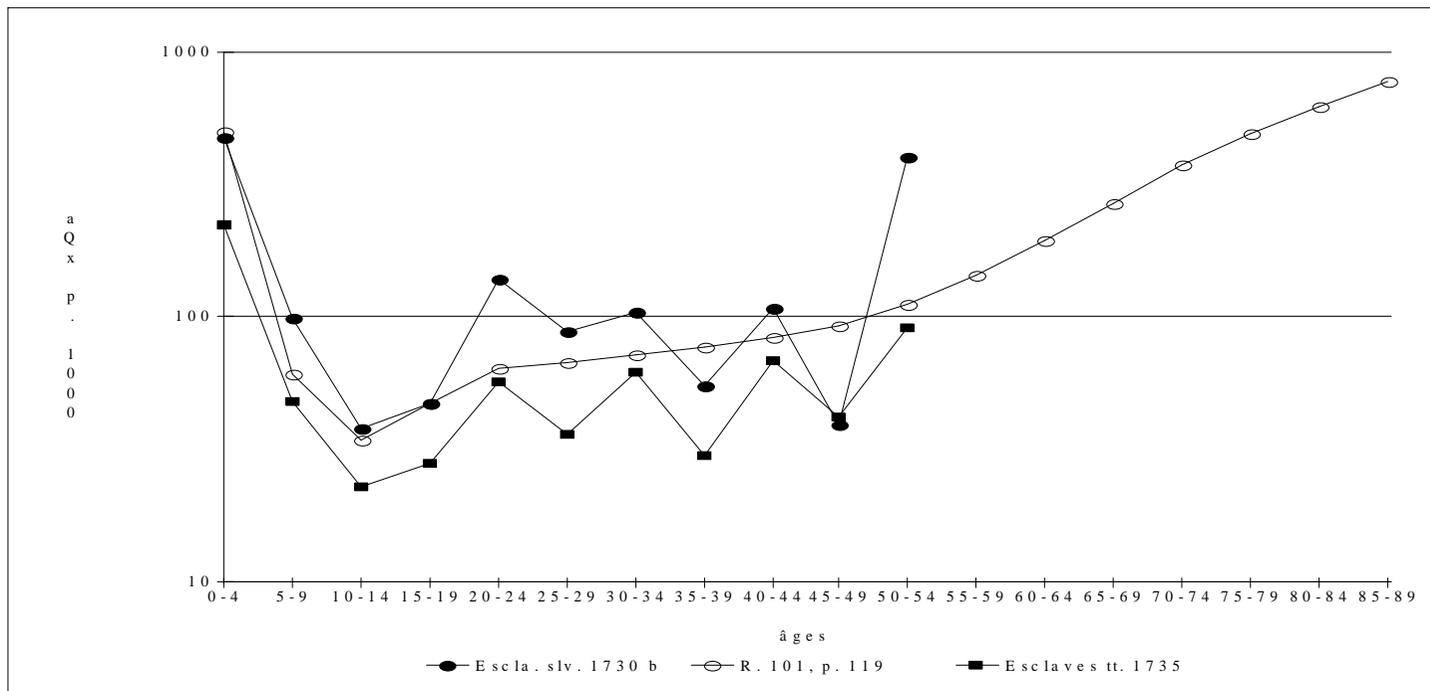


Figure 9-9 : Quotients de mortalité des esclaves de la zone sous le vent (slv.), puis des esclaves de la zone sous le vent et du quartier Saint-Denis en 1735 (échelle logarithmique). Comparaison avec le réseau 101, des tables de Lederman, Q 0-4 = 500 p. 1000, p. 119.

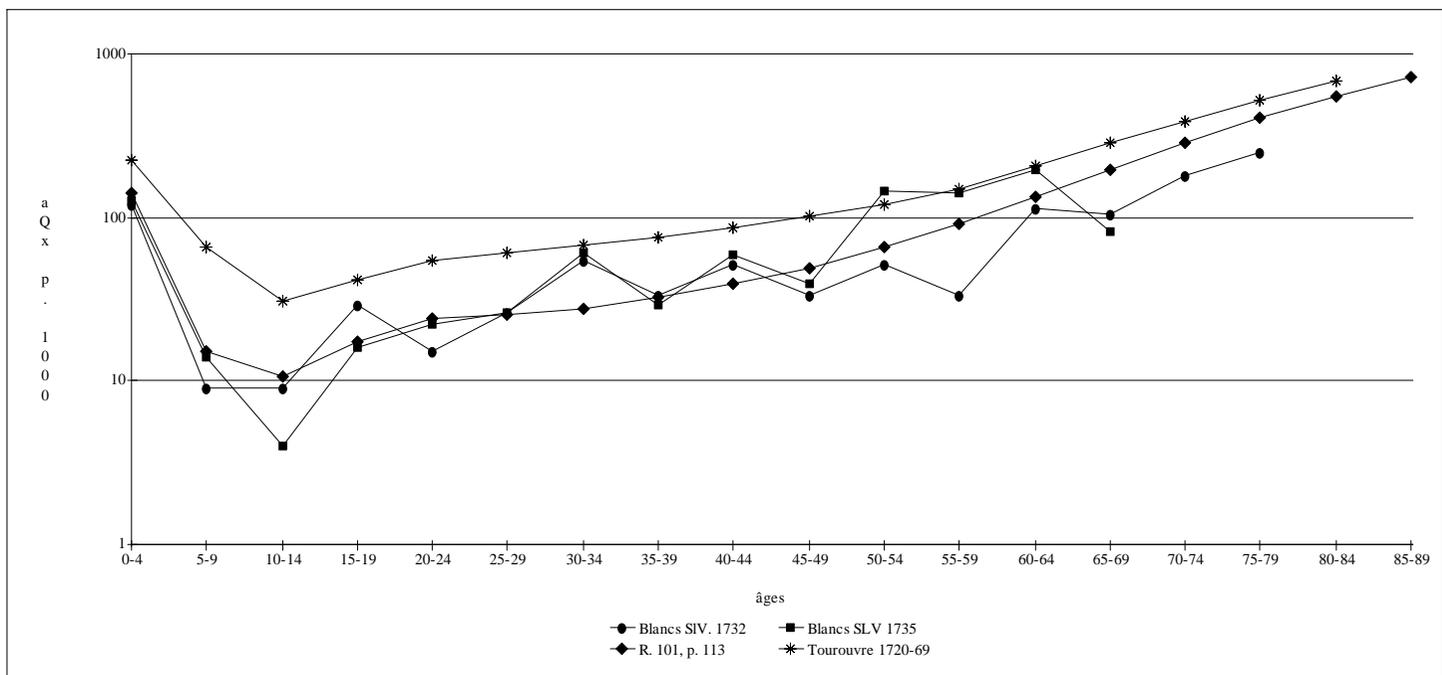


Figure 9-10 : Quotients de mortalité des blancs de la zone sous le vent (SIV.), en 1732 et 1735 et comparaison avec ceux des Tourouvrais de 1720-69 et ceux du réseau 101, des tables de mortalité de Lederman, Q 0-4 = 140 p. 1000, p. 113.

Si nous adaptons les tables de mortalité calculées à celles du réseau 101 des tables de mortalité de Lederman établies par le calcul du quotient de mortalité de 0 à 5 ans pour mille hommes et femmes, les courbes des quotients de mortalité des esclaves de la zone sous le vent, en 1714, 1719, 1722, peuvent être rapprochées de celles du réseau 101 des tables de mortalité de Lederman qui, pour  $Q_{0-4} = 270$  et  $210$  p. 1000, donnent une espérance de vie à la naissance comprise entre 42,41 et 47,73 ans (fig. 9.8).

Dans les mêmes conditions, en 1730, pour les calculs les plus favorables (1730 b), et en 1735, pour les esclaves de la zone sous le vent et du quartier Saint-Denis, les courbes des quotients de mortalité encadrent celle du réseau 101 des tables de Lederman qui, pour  $Q_{0-4} = 500$  p. 1000, donne une espérance de vie à la naissance de 26,27 ans (fig. 9.9).

Les courbes des quotients de mortalité de la population blanche de la zone sous le vent, en 1732 et 1735, peuvent être rapprochées de celle qui, pour  $Q_{0-4} = 140$  p. 1000, donne une espérance de vie à la naissance de 54,84 ans très supérieure à celle des Tourouvrais qui, de 1720 à 1769, est de 33,09 ans (fig. 9.9).

On notera le net déclin de l'espérance de vie à la naissance de la population esclave, entre le premier et second quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au milieu du siècle, l'espérance de vie des esclaves à la naissance devrait se situer entre ces deux extrêmes, aux alentours de 35 ans. Cette seconde méthode de calcul de la mortalité des esclaves semble bien confirmer notre première évaluation de la mortalité infantile des esclaves à partir de l'observation des décès d'esclaves de 0 à 5 ans. En 1730, 1735, l'espérance de vie à la naissance des esclaves du quartier sous le vent est inférieure d'environ 7 ans à celle des habitants de Tourouvre. Comparés à ceux d'Europe, les Blancs de Bourbon font figure de population privilégiée : leur espérance de vie à la naissance est de seize ans environ plus élevée que celle de leurs contemporains de Tourouvre<sup>1035</sup>.

---

<sup>1035</sup> Sully Ledermann. *Nouvelles tables-types de mortalité*. INED., Travaux et Documents, Cahier n° 53, PUF., passim. 189 à 204. En période défavorable : 1670-1719, les Tourouvrais ont une espérance de vie à la naissance de 25,01 ans. Voir Tables de mortalité sexes réunis de Tourouvre-au-Perche dans : H. Charbonneau. *Tourouvre-au-Perche...*, p. 194.